

PRIX D'ABONNEMENT

Franco pour la Suisse  
Un an . . . . . fr. 10<sup>00</sup>—  
Six mois . . . . . » 5<sup>50</sup>  
Trois mois . . . . . » 3<sup>00</sup>—  
Pour l'Etranger le port en sus.

# L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES  
10 cent. la ligne.  
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.  
Prix minimum d'une annonce 75 s.

## JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

ABONNEMENTS ET ANNONCES sont reçus à L'IMPRIMERIE A. COURVOISIER Rue du Marché, n° 1 LA CHAUX-DE-FONDS et Rue du Collège 309, au Locle.	GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS												ADMINISTRATION et BUREAUX DE RÉDACTION Rue du Marché, n° 1 Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera adressé à la Rédaction.									
	Du 1 <sup>er</sup> Octobre 1891						Du 1 <sup>er</sup> Octobre 1891															
Arrivées de	M.	M.	M.	M.	M.	S.	S.	S.	S.	S.	S.	Départs pour	M.	M.	M.	M.	M.	S.	S.	S.	S.	S.
Locle . . . . .	5 35	—	—	—	—	2 00	3 32	5 44	7 27	10 52	—	Locle . . . . .	7 30	9 35	11 20	12 25	2 08	3 32	5 44	7 40	9 40	—
Morteau . . . . .	—	9 18	10 42	12 12	—	2 00	—	5 44	7 27	10 52	—	Morteau . . . . .	—	7 30	9 35	—	—	—	—	—	—	—
Besançon . . . . .	—	9 18	10 42	—	2 00	—	5 44	—	—	—	—	Besançon . . . . .	—	7 30	9 35	—	—	—	—	—	—	—
Brest au Locle . . . . .	—	8 46	—	11 30	1 31	3 03	5 12	6 57	10 10	50	—	Brest au Locle . . . . .	—	8 00	—	10 10	12 56	2 28	4 12	6 17	8 10	10 32
Les Ponts . . . . .	8 20	—	—	1 35	4 55	—	—	9 20	—	—	—	Les Ponts . . . . .	9 30	—	—	—	2 05	6 15	—	—	—	
Neuchâtel . . . . .	—	9 26	12 16	3 22	5 36	—	—	9 27	—	—	—	Neuchâtel . . . . .	5 47	—	9 26	—	—	—	—	—	—	
Genève . . . . .	—	9 26	12 16	3 22	5 36	—	—	9 27	—	—	—	Genève . . . . .	5 47	—	9 26	—	—	—	—	—	—	
Bienne . . . . .	8 30	11 15	12 15	3 16	5	6 35	9 35	10 15	—	—	—	Bienne . . . . .	5 40	—	8 30	10 05	12 20	2 40	3 50	5 50	7 35	
Berne . . . . .	8 30	11 15	12 15	3 16	5	6 35	9 35	—	—	—	—	Berne . . . . .	5 40	—	8 30	10 05	—	2 40	3 50	5 50	—	
Bâle . . . . .	—	11 15	12 15	3 16	—	6 35	9 35	—	—	—	—	Bâle . . . . .	5 40	—	8 30	10 05	12 20	2 40	3 50	—	—	

— VENDREDI 15 JANVIER 1892 —  
**La Chaux-de-Fonds**

- Société des Arts et Métiers.** — Tous les citoyens de la Chaux-de-Fonds sans distinction sont instamment priés de se rencontrer vendredi 15, à 8 1/2 h. du soir, au Nouveau Stand des Armes-Réunies. — (Voir aux annonces.)
- Union des jeunes gens de l'église catholico-chrétienne.** — Réunion, vendredi 15, à 8 h. du soir, à la Cure.
- C. A. S. Section Chaux-de-Fonds.** — Réunion, vendredi 15, à 8 1/2 h. du soir, au local (rue Neuve 2).
- Bibliothèque publique.** — La salle de lecture est ouverte le vendredi, de 8 à 10 h. du soir (salle n° 31, Collège industriel).
- Orchestre l'Espérance.** — Répétition, vendredi 15, à 8 1/2 h. du soir, au local (Brasserie Hauert).
- Echo de la Montagne** (section de chant). — Répétition générale, vendredi 15, à 8 1/2 h. du soir, à Beau-Site. — Amendable.
- Café Lyrique.** — Soirée vocale organisée par dix amateurs de la ville, samedi 16, dès 9 heures.
- Société fédérale de gymnastique L'Abeille.** — Assemblée générale réglementaire, samedi 16, à 8 1/2 h. du soir, au local.
- La Genevoise** (Société de secours mutuels). — Assemblée générale, samedi 16, à 8 1/2 h. du soir, au Café de l'Espérance. — Renouvellement du Comité.
- Section fédérale des sous-officiers** (Escrime et Cagnotte). — Réunion, samedi 16, à 8 1/2 h. du soir, au Collège de l'Abeille.
- Bibliothèque du Grütli romand** (Progrès 10). — Ouverture de la bibliothèque, chaque samedi, de 8 1/2 h. à 10 h. du soir.
- Société ornithologique.** — Réunion, samedi 16, à 8 1/2 h. du soir, au local.
- Fanfara du Grütli.** — Répétition générale, samedi 16, à 8 1/2 h. du soir, au local.
- Musique militaire Les Armes-Réunies.** — Répétition générale, samedi 16, à 8 1/2 h. du soir, au local.
- Fanfara Montagnarde.** — Répétition partielle, samedi 16, à 8 1/2 h. du soir, au local.
- Société de secours mutuels des ouvriers faiseurs de cadrans d'émail.** — Assemblée générale, samedi 16, à 8 1/2 h. du soir, au local.
- Société des porte-jets-hydrantiers.** — Assemblée générale des membres actifs et passifs, samedi 16, à 8 1/2 h. du soir, au Café de la Place.
- Société des jeunes commerçants.** — Répétition de chant, samedi 16, à 8 1/2 h. du soir, au local.
- Brasserie du Square.** — Grand concert donné par une troupe d'étrangers, samedi et jours suivants, dès 8 h. du soir.
- Café Jacot-Morf** (Collège 14). — Concert donné par la troupe Demay, samedi et jours suivants, dès 8 h. du soir. — Dimanche : Matinée.
- Grande brasserie Barben.** — Nur Samstag und Sonntag, dies von 8 Uhr Abends, drei grosse Konzerte gegeben von den beliebten « Nichtwirlchen Tyrolern ». — Sonntag : Matinée.

### Réponse

Nous avons l'honneur de recevoir la lettre suivante :

Neuchâtel, le 14 janvier 1892.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt vos « Impressions d'un juré » que vous avez bien voulu me faire l'honneur de m'adresser, et je vous suis sincèrement reconnaissant d'avoir signalé à l'attention du public des questions importantes et dignes à tous égards d'intéresser les citoyens qui tiennent à la bonne marche de l'administration de la justice pénale dans notre canton.

Vous avez raison, Monsieur, de proclamer la solidarité naturelle qui existe entre le jury et le ministère public. Je n'ai jamais admis, quant à moi, que le procureur-général eût pour mission d'accuser à outrance et en tout état de cause. Représentant de la société, il doit faire tous ses efforts pour obtenir la condamnation des individus dont l'enquête préliminaire et les débats judiciaires démontrent la culpabilité. Mais il doit à la société autant qu'à sa propre conscience de ne jamais se départir de la modération qui convient à son rôle et de ne pas chercher à arracher au jury, par des moyens oratoires, un verdict qui ne serait pas absolument justifié par les preuves et conforme à la justice. Si, dans certains Etats, les représentants du ministère public sont portés quelquefois à manquer de modération et à voir dans les procès judiciaires l'occasion d'un triomphe personnel et la promesse d'un avancement futur, cette manière d'envisager le rôle de l'accusation ne serait certainement conforme ni aux sentiments de

notre population, ni aux habitudes et aux traditions constantes de notre magistrature.

Quant au barreau, j'estime qu'on ne saurait assez apprécier l'importance du concours qu'il apporte à l'administration de la justice pénale. La défense, dans laquelle on ne voit communément qu'une arme mise à la disposition de l'accusé, est plus utile encore et plus indispensable à la société qui l'a instituée. C'est à tort — me semble-t-il — que l'on s'en prend aux avocats de certains verdicts qui ont, à bon droit, froissé l'opinion publique, — comme s'il n'était pas dans leur rôle de faire ce qu'ils peuvent en faveur des prévenus qu'ils sont appelés à défendre. Certes, nous les voyons souvent émettre de singulières théories, échauffer d'insoutenables systèmes et lutter contre l'évidence même : mais le jury n'est-il pas là pour en faire bonne justice, et ne voyez-vous pas l'inappréciable avantage de ces discussions et contestations, qui obligent les jurés à revenir eux-mêmes sur tous les éléments de la cause, à les peser, à les examiner à fond avant de rendre leur verdict ? A ce travail le jury devient indépendant et prend l'habitude de s'inspirer beaucoup moins des deux « cloches » dont le son a résonné à ses oreilles que des faits mêmes qui lui ont été révélés par les débats. Nombre de jurés ont passé, je crois, par cette sorte d'apprentissage et cette éducation du jury, si je puis m'exprimer ainsi, à une valeur si évidente et si considérable que l'on peut certainement passer sur la manière très libre dont les avocats usent parfois du droit de la défense.

Il n'en est pas moins vrai que, dans plus d'un cas, ils dépassent même les limites de ce droit. Vous avez signalé le procédé qui consiste à malmenier, à « éreinter » les plaignants et les témoins dont les dépositions ne sont pas favorables au système de la défense. Je ne manque jamais de protester énergiquement contre ce système, qui est absolument condamnable... et maladroite, au surplus, car il produit sur le jury un effet diamétralement opposé à celui qu'on en attend. Vous avez eu infiniment raison de le blâmer comme il le mérite de l'être. L'opinion qu'à cet égard vous avez hautement manifestée en votre qualité de juré a certainement obtenu l'approbation de vos collègues, et produira, j'en suis sûr, un excellent effet. — Du reste, il n'est que juste de reconnaître que ces observations ne s'appliquent pas à la plupart de nos défenseurs, qui savent user d'une manière absolument correcte de leur droit indéniable d'appréciation et de critique.

J'aurais voulu, Monsieur, toucher encore quelques questions, mais cela me mènerait trop loin. Je ne terminerai pas toutefois sans vous réitérer mes sincères remerciements pour l'intéressant article que vous avez publié. L'administration de la justice pénale ne peut que profiter du contrôle d'une critique libre, impartiale, éclairée, compétente, et en s'acquittant de cette tâche, la presse neuchâteloise rend un véritable service à notre canton.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Eugène BOREL,  
Procureur - Général.

### Les forces électriques à la Chaux-de-Fonds

(Suite du rapport de la Commission.)

Le projet primitif prévoyait pour le canal de dérivation un débit de 3500 à 4000 litres par seconde, correspondant ainsi au débit de la rivière à l'étiage annuel normal. A mesure que la création d'un étang accumulateur est prévue, ce débit augmente d'un tiers, c'est-à-dire sa lieu d'avoir comme étiage annuel normal 3000 litres-seconde pendant 24 heures, nous aurons 4800 litres-seconde pendant seize heures ; c'est pourquoi la section du canal a

été portée à 2<sup>m</sup> 70, ce qui permettra un débit total de 5800<sup>m</sup> 3. Il va sans dire que cette modification a eu pour conséquence une légère augmentation du devis.

Le niveau du canal a été abaissé de 1<sup>m</sup> 30 environ pour permettre l'écoulement du futur étang sur une hauteur de 1<sup>m</sup> 50 à 2<sup>m</sup> correspondant à la quantité d'eau emmagasinée de 87,000<sup>m</sup> 3. Nous avons vu plus haut que la différence du niveau entre la prise d'eau près de l'usine des Moyats et la future usine des Puries est de 93<sup>m</sup> 80. La perte de chute résultant de la pente du canal est de 3<sup>m</sup> 50 ; celle due à la provision d'un étang accumulateur, de 1<sup>m</sup> 30, de sorte que la chute utile prévue par le projet qui vous est présenté est de 89<sup>m</sup> environ. Si on n'avait pas prévu l'étang, nous pourrions disposer d'une chute utile de 90<sup>m</sup> au moins.

Tout en approuvant l'idée d'un établissement futur d'un étang en amont du Champ-du-Moulin, le Conseil communal a demandé que l'on dresse immédiatement les plans et devis y relatifs, afin de pouvoir se rendre compte des conséquences. Ces documents sont sous nos yeux. Le futur barrage est prévu aux Prés-Derniers ; il aurait une hauteur totale de 8<sup>m</sup> ; son devis ascende à 350,000 fr.

Nous n'avons pas cru devoir nous arrêter longtemps à ce projet. Lorsque la force que nous créons deviendra insuffisante, on examinera s'il y a lieu de faire un étang accumulateur ou s'il est préférable de faire travailler les moteurs pendant 24 heures, quitte à accumuler l'excédent d'électricité. Il importe d'exécuter les travaux projetés de manière à ne pas compromettre l'avenir, c'est-à-dire de manière à ce qu'il n'y ait pas lieu de modifier le canal de dérivation de la Reuse dans le cas où l'étang accumulateur serait créé plus tard. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le projet qui est soumis à votre approbation tient compte de cette éventualité.

Avant de nous prononcer définitivement sur les plans et devis, nos délégués ont eu une conférence avec des délégués du Conseil communal et de la commission des forces motrices de la commune de Neuchâtel pour discuter plusieurs points en litige, entre autres celui de la marche à suivre et celui de savoir s'il ne serait pas préférable au point de vue du rendement de réunir en un seul palier les deux concessions, c'est-à-dire de faire une chute unique avec le palier dit moyen et le palier dit inférieur, quitte à répartir la force d'après les droits acquis par les concessions. Mais nous avons dû renoncer à cette idée parce que les délégués de Neuchâtel n'étaient pas favorables à la création d'une seule usine et parce que la configuration du terrain est telle que la réalisation d'un pareil projet aurait été assez difficile et onéreuse.

Enfin dans notre séance du 7 octobre, un membre de notre commission a posé la question de savoir si la commune ne ferait pas mieux d'abandonner complètement le projet de transmettre à la Chaux-de-Fonds une partie des forces motrices de la Reuse et d'établir dans la localité même une station centrale d'une ou de plusieurs machines à vapeur destinées à fournir la force nécessaire à l'industrie éventuellement aussi à l'éclairage. Nous avons pensé qu'il était de notre devoir d'examiner cette question à fond, afin de pouvoir y répondre en connaissance de cause. Nous nous sommes donc adressés : d'un côté, à la Compagnie de l'industrie électrique à Genève ; de l'autre côté, à MM. Escher, Wyss et Cie à Zurich, et aux Ateliers de construction d'œrlikon, pour les inviter à nous présenter un avant-projet sommaire sur la transmission des forces de la Reuse, à la Chaux-de-Fonds ainsi qu'un devis comparatif entre les frais d'établissement et d'exploitation du projet de la Reuse et les mêmes frais du projet de la vapeur. Il avait été entendu que les bases des deux projets seraient les mêmes, dans ce sens que la vapeur aussi bien que la Reuse donneraient la même force à l'entrée en ville, c'est-à-dire au point où commencent les lignes de distribution proprement dites.

En outre, nous avons choisi pour le projet hydraulique les conditions les plus désavantageuses, c'est-à-dire : nous avons admis comme force disponible la rivière à l'étiage

absolu, alors que le palier qui correspond à notre concession ne donne que 2000 chevaux bruts ou 1500 chevaux sur l'arbre des turbines, soit 750 chevaux pour chacune des communes.

Malheureusement les réponses des deux maisons se sont fait attendre assez longtemps. La dernière nous est arrivée le 15 décembre ; c'est la cause de la présentation un peu tardive de notre rapport. Les deux soumissionnaires, tout en employant des moyens différents pour la transmission de la force, arrivent à peu près aux mêmes résultats en ce qui concerne la partie financière. Ils évaluent à 350,000 fr. environ l'établissement des turbines pour 750 à 1000 chevaux ; l'installation des dynamos et autres appareils à l'usine à construire aux Gorges de la Reuse, la ligne aérienne ainsi que les appareils à l'usine réceptrice à la Chaux-de-Fonds, où les 750 chevaux rendraient encore 500 chevaux environ. En ajoutant aux 350,000 fr., dont nous venons de parler, une centaine de mille francs pour la construction des deux usines aux Puries et à la Chaux-de-Fonds, et 370,000 fr. soit la moitié du devis concernant la dérivation de la Reuse et la création de la chute, la dépense totale, pour créer à l'entrée de la Chaux-de-Fonds une force de 500 chevaux, s'élève à 820,000 fr. Par contre, l'établissement des machines à vapeur pouvant fournir 500 chevaux sur les dynamos est devisé à 400,000 fr. seulement.

Nous constatons donc que le projet hydraulique nécessitera un plus grand capital que le projet qui prévoit l'établissement de machines à vapeur ; mais il en est autrement des frais d'exploitation. Tandis que ces frais sont évalués à 80,000 fr. pour le projet hydraulique, ils ascendent à 103,000 fr. pour les machines à vapeur, et ces dernières ne fonctionneraient que pendant 3300 heures par année, tandis que les turbines seraient en marche pendant 8760 heures.

D'après le devis de la Compagnie de l'industrie électrique, le prix de revient du cheval électrique pendant 24 heures par jour serait de 160 fr. par année, tandis que le cheval-vapeur pendant 11 heures par jour et 300 jours par année, nous coûterait annuellement 206 fr. Ces chiffres nous démontrent la supériorité du projet hydraulique et nous devons ajouter que le résultat définitif sera plutôt supérieur dans ce sens que la force créée par le projet hydraulique sera plus grande, sans que les dépenses soient augmentées sensiblement.

Tout en demandant aux deux maisons sus-nommées l'établissement des avant-projets et devis comparatifs, nous les avons invitées à nous présenter un devis pour l'exécution partielle du projet de transmission des forces de la Reuse. Il résulte de leurs réponses que si nous voulions commencer par amener un tiers seulement de la force disponible, les frais concernant les turbines et appareils ainsi que la ligne se réduiraient presque dans la même proportion, c'est-à-dire au lieu de 350 mille francs, la dépense serait de 150,000 fr. ; mais, comme nous devons ajouter à cette somme celle de 470,000 francs qui concerne l'aqueduc de dérivation et la construction des usines, le devis total pour avoir à la Chaux-de-Fonds 166 chevaux, ascende à 620,000 fr. et les frais d'exploitation seraient dans ce cas de 60,000 fr. par année, ce qui porte à 360 fr. le prix de revient par cheval et par année à l'entrée en ville.

Nous devons ajouter que nous avons reçu un troisième projet de transport et d'utilisation des forces motrices de la Reuse émanant de M. H. Willeumier fils, ingénieur, à Paris. Ce travail étudié par un de nos concitoyens est très complet, et, quoique basé sur des données un peu différentes de celles qui ont été indiquées aux deux maisons suisses comme point de départ, il arrive à des résultats analogues et confirme ainsi en quelque sorte les chiffres avancés dans les devis que nous venons de mentionner. Que M. Willeumier reçoive nos sincères remerciements de l'avant-projet qu'il a bien voulu nous adresser.

Nous ne voulons pas nous arrêter davantage à ces questions. Nous sommes en présence d'avant-projets, destinés à nous renseigner d'une manière générale. Le côté électri-

que de la question n'est nullement étudié à fond et nous faisons toutes nos réserves à cet égard. Ce qui presse, c'est la prise en considération du projet de dérivation de la Reuse et le commencement des travaux. Vous savez que la concession expirera le 2 avril prochain et qu'elle tombera si les travaux ne sont pas commencés à cette époque. Aussitôt que vous aurez approuvé le projet et voté le crédit nécessaire, aussitôt que ce crédit aura été sanctionné par les électeurs de la Chaux-de-Fonds, les plans seront soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. Nous aimons à croire que cette autorité ne verra aucun inconvénient à leur donner la sanction nécessaire et que d'ici à 3 mois les travaux seront en cours d'exécution.

En attendant, nous continuerons à nous occuper de la partie électrique. Il s'agira d'élaborer un programme, d'organiser un concours, de nommer des experts, d'étudier l'emploi de la force, etc., etc. En déposant ce rapport sur votre bureau, nous n'avons donc nullement la prétention d'avoir terminé notre mandat; nous avons au contraire le sentiment que nous sommes seulement au début de notre mission; mais comme nous l'avons démontré plus haut, il y a urgence de prendre une décision sur la question de principe et de voter le crédit nécessaire pour commencer les travaux de dérivation de la Reuse.

(A suivre.)

## LES RELATIONS FRANCO-SUISES

Du Figaro :

A plusieurs reprises, au moment de la discussion des tarifs douaniers, quand la Chambre, prise d'un beau zèle, volait plus de droits qu'on ne lui en demandait, on s'est permis ici-même de dire qu'à ce jeu-là nous finirions par perdre toutes les sympathies que nous pouvions encore avoir en Europe. Les événements ne nous donnent que trop raison. J'ai reçu ce soir une lettre de Berne qui est désolante; elle a été écrite par un homme qui joue un rôle en Suisse, qui occupe une situation officielle importante, qui aime la France et qui l'a prouvé à maintes reprises; il est désolé, car la population est littéralement retournée. Il y a un an on ne jurait que par la France, aujourd'hui on est tout près de jurer par l'Allemagne, et il arrive cette chose étonnante :

Pendant que le Conseil fédéral est prêt à faire des concessions à la France, la population industrielle ne veut entendre parler d'aucune concession ! M. Arago a été mis au courant de la situation et le Conseil fédéral ne lui a pas caché que malgré tout son désir de lui être agréable, malgré toute sa bonne volonté, il ne voyait pas le moyen de résister au courant qui se dessinait avec une vigueur inattendue.

La Suisse ne se contente pas du tarif minimum que lui offrirait le gouvernement français, elle demande des concessions spéciales sur des articles qui intéressent particulièrement l'industrie et la production suisse : de plus, elle ne veut pas accorder à la France le traitement de la nation la plus favorisée — et comme d'un côté le gouvernement français ne peut pas accorder plus que le tarif minimum, comme d'un autre côté le gouvernement helvétique sait parfaitement que ce tarif minimum ne pourrait être accordé par la France qu'en retour du traitement de la nation la plus favorisée, les deux gouvernements, tout pleins de bonne volonté qu'ils puissent être, comprennent que la situation et sans issue et

qu'une rupture commerciale avec la France est difficile à éviter. Et qu'on le sache bien, une rupture commerciale, entraînera la déchéance de tous les traités de protection artistique et littéraire que l'on avait eu tant de peine à faire adopter (ceci dit en passant pour intéresser à la question quantité de gens pleins de talent qui trouvent que la question commerciale est «rasante»).

Donc, la situation est nette : à l'heure qu'il est, la Suède seule a accepté pour base d'un traité le tarif minimum français — et les autres pays ont déclaré qu'ils ne voulaient entendre parler de rien. Est-ce là le résultat que la majorité de la Chambre a voulu obtenir ? Est-ce que, la question politique étant indifférente à ces messieurs et ayant été écartée, ils ne voient pas qu'ils nous ferment tous les marchés d'Europe ?

Et quand on voit que le peuple suisse, avec lequel nous avons les meilleures relations, qui nous aimait vraiment, qui nous l'a prouvé, se retourne contre nous, n'est-on pas en droit de se demander avec terreur quels seront les sentiments des autres peuples, de ceux qui étaient indifférents ou même hostiles et qui ne cachaient leurs sentiments que par intérêt ?

Jacques ST-CÈRE.

## Nouvelles étrangères

**France.** — A la Chambre, M. Floquet, prenant possession du fauteuil de la présidence, prononce une allocution montrant que la France, sous le drapeau de la République, a reconquis sa place dans le monde en unissant dans l'avenir tous les Français pour faire le triomphe de la justice et de la paix solide entre les nations fondée sur le respect du droit.

Au Sénat, M. Le Royer, en prenant possession du fauteuil, constate que le Sénat estime que les réformes doivent être obtenues sans secousse ni précipitation. Si les intérêts et les droits de tous les citoyens doivent être garantis, il ne faut pas que ces garanties se transforment en un instrument d'oppression.

Le Sénat reprend la discussion du budget.

— M. Carnot a adressé à la reine Victoria un télégramme exprimant la profonde tristesse de la France pour la mort du duc de Clarence et la part bien sincère qu'il prend lui-même à la douleur de la famille royale d'Angleterre.

— La discussion de la censure. — M. Guillemet, rapporteur du projet sur l'abolition de la censure dramatique, va demander à la Chambre de discuter ce projet samedi.

Le ministre des beaux-arts est prêt à s'expliquer et acceptera le débat si la Chambre croit devoir le fixer à après-demain.

Cette discussion occupera la Chambre pendant que le Sénat achèvera le vote du budget.

— La succession Boulanger. — Lundi dernier a eu lieu chez M<sup>e</sup> Fontana, notaire, rue Royale, la réunion des légataires du général Boulanger désignés dans son testament comme pouvant choisir, à titre de souvenir, l'objet qui leur conviendrait parmi ses meubles, armes et bijoux.

M<sup>e</sup> Fontana a exposé aux légataires, dont plusieurs étaient représentés par des mandataires, entre autres Henri Rochefort, qui avait donné ses pouvoirs à M. Vervoort, que les héritiers du général Boulanger s'étaient mis d'accord pour exécuter ses dernières volontés autant que possible; que le général ne laissait

pas de dettes antérieures, comme il le déclarait dans son testament, mais que la succession était pourtant grevée d'un passif formé du bail de son hôtel, des impositions, des frais de succession et de quelques autres, le tout montant à 25,000 francs, et que l'actif, composé uniquement du mobilier, était estimé à 35,000 francs.

M<sup>e</sup> Fontana invitait donc les légataires à se montrer dans leurs choix.

La recommandation était pour la plupart des personnes, inutile; leur choix était préalablement fait, et presque toutes demandaient un objet de peu de valeur, mais qui avait été porté quotidiennement par le général ou lui avait servi d'une manière journalière. Seul, M. Barbier avait par lettre demandé le grand tableau de la revue du 14 juillet, une tapisserie ornant le cabinet de travail et un autre objet de valeur.

Les autres se sont bornés à choisir des épingles de cravate estimées à 15 fr. sur l'inventaire; un réveil-matin que le général prenait soin de remonter tous les jours; l'encrier en cuivre poli que M. Vervoort était chargé de demander au nom de Henri Rochefort, ayant été pris par M. Dutemps, le mandataire du rédacteur en chef de l'*Intransigeant* a réclamé le binocle du général.

Le revolver avec lequel le général s'est tué est depuis sa mort en la possession de Mlle Griffith.

**Allemagne.** — Les révélations faites cet été par le journaliste Fusanzel sur les fraudes gigantesques commises dans les aciéries de Bochum ont, au moment de leur publication, vivement ému l'opinion publique et longtemps occupé la presse allemande.

Le scandale n'est pas près de finir. Après une longue instruction, des poursuites ont été décidées contre le conseiller intime Baare, directeur des aciéries, et ses complices, au nombre de quarante.

Plus de cent témoins seront entendus au cours de ce procès monstre, dont il est encore impossible de prévoir la durée à cause du grand nombre des chefs d'accusation, tels que falsifications de poinçons, livraisons de pièces défectueuses d'un côté, et manœuvres délicieuses pour frauder le fisc d'autre part.

— Le tribunal suprême de Leipzig a jugé disciplinairement les avocats Cossmann et Ballien, défenseurs des époux Heinze, dont l'attitude au cours d'un procès récent causa tant de scandale. L'audience dura douze heures. Cossmann a été condamné à 1,000 marcs d'amende, Ballien à 500 marcs. Tous deux, en outre, ont été réprimandés. Le ministère public avait réclamé leur exclusion de l'ordre des avocats; mais le tribunal évita de s'engager dans cette voie dangereuse portant atteinte à la liberté de la défense. La question de savoir si l'avocat avait le droit de conseiller à son client de refuser de répondre aux demandes du président n'a pas été examinée.

**Angleterre.** — Mort du duc de Clarence. — Toute l'Angleterre est en deuil. Depuis quelques jours, les nouvelles sur la santé du duc de Clarence étaient des plus alarmantes.

La foule stationnait, anxieuse, devant Mansion-House, attendant la proclamation de nouveaux bulletins. On craignait le malheur qui vient de frapper la famille royale; on semblait le prévoir, mais on ne pouvait s'empêcher d'espérer encore que la mort ne ravirait pas ce jeune prince à l'affection de ses siens et du peuple, qui voyait en lui un souverain futur, un des chefs honorés de la nation.

Fils aîné du prince de Galles, le prince Al-

— Tais-toi. Ne me parle plus de cela, jamais, jamais.

— Au contraire, reprit l'autre avec véhémence. Il faut que je vous en parle; il faut que vous me pardonnez. Je me suis confessée au recteur; il m'a pardonné au nom du bon Dieu. Mais tant que vous ne m'aurez pas pardonné, vous, je serai malheureuse.

— Eh bien ! va, c'est fini. Je te pardonne, ma pauvre Marc'haid. Tu ne savais pas ce que tu faisais. Embrasse-moi, veux-tu ?

La pécheuse l'avait entourée de ses bras, donnant libre cours à ses sanglots.

Elle baisait avec effusion les joues et les mains de sa rivale, et d'autres fois, emportée par la véhémence de sa gratitude et de sa honte, elle attachait ses lèvres aux bords de la robe de Marianna.

Celle-ci souriait doucement.

— Voyons, lui dit-elle, tu étais jalouse, n'est-ce pas ? C'était à cause de lui ?

Gaïd la contempla avec ferveur.

— Oh ! oui. Je suis jalouse. Je l'aime tant ! C'est que j'ai toujours peur, Marianna. Il n'est pas des nôtres, voyez-vous. C'est un enfant trouvé, comme vous. Il a l'air d'un véritable monsieur. Et puis, c'est que vous êtes bien mieux faite pour lui que moi. — Mon pauvre Yán ! Quelquefois il me dit des choses que je ne comprends pas. Moi, je ne sais que cela, c'est que je l'aime comme une folle et que je mourrais s'il ne m'aimait plus.

— Enfant ! répondit Marianna, qui ne put retenir une larme.

Elle aussi ne se dissimula plus la chose. Yán l'aimait. N'était-il pas venu là-bas, sur la roche mortelle, la sauver en risquant sa vie ? Et chaque fois maintenant qu'il venait prendre de ses nouvelles, elle lisait dans ses grands yeux noirs troublés cet amour immense, désormais voué au désespoir. L'aimait-elle, elle ? Marianna n'osait s'interroger, mais elle s'avouait pourtant que l'heure de reprendre la route de son asile de Quimper lui semblerait bien cruelle. Or, sa raison lui disait qu'il fallait le regagner au plus vite, car s'il se calmait et de la prière. Là, elle retrouverait son cloître et sa chambre, la chapelle décorée de fleurs où elle avait si souvent prié avec joie, épanchant dans le cœur de Dieu les mélancolies et les allégresses inexplicables de sa jeunesse. Elle avait vingt-deux ans. Elle avait dépassé l'âge où l'on effeuille des roses à tous les vents, et néanmoins elle avait conservé les pures

bert-Victor, duc de Clarence, est né le 8 juillet 1864. Il devait épouser, le mois prochain, la princesse Victoria de Teck, née de François de Teck, fils morganatique du prince de Wurtemberg et de la comtesse de Holstein.

Le frère du défunt, qui sera appelé à la succession du prince de Galles, est le prince George, né le 3 juin 1865.

Cette mort cause une douleur universelle. On ressent la plus vive sympathie pour la jeune fiancée qui a aidé de toutes ses forces, de tout son cœur la princesse de Galles à soigner son fils depuis le commencement de la terrible maladie.

Tout est en deuil; les drapeaux sont partout en berne. La population est consternée.

Le lord-maire a ordonné de faire sonner le glas funèbre par la grande cloche de la cathédrale de St-Paul.

Les journaux paraissent encadrés de noir, et toutes les fêtes publiques sont suspendues.

— Le cardinal Manning. — Avec le duc de Clarence, dit le *Journal de Genève*, vient de partir pour le grand voyage un vieillard qui a tenu une large place dans ce monde, et fait beaucoup parler de lui, en bien comme en mal. Le cardinal Manning qui vient de mourir fut autrefois une des lumières de l'Eglise anglicane; il était devenu un des hauts dignitaires et il était encore une des lumières de l'Eglise de Rome. Il était archidiacre de Chichester lorsque sa conversion au catholicisme en 1851 fit un tapage énorme et causa un véritable scandale en Angleterre, d'autant plus qu'elle ébranla un instant le roc anglican et entraîna à sa suite d'autres conversions. Bien qu'on pût la déplorer, elle était cependant honorable, car elle était sincère. Ceux qui l'avaient traité le plus durement comme un déserteur et un traître ne tardèrent pas à lui rendre justice; et après avoir reconquis l'estime publique, il s'était fait, surtout dans ces dernières années, un rôle à part et très important dans la vie morale et politique du Royaume-Uni.

Non seulement il était presque le patriarche des catholiques anglais qui ne jurèrent que par lui, mais, en dehors de cette sphère d'influence, il avait acquis une grande autorité sur tous les partis et toutes les classes par l'étude approfondie qu'il avait faite des questions d'économie sociale; l'intérêt qu'il leur portait et la façon dont il s'était trouvé mêlé, peut-être même, disaient ses adversaires, plus qu'il ne l'aurait fallu, mais toujours comme médiateur bienveillant, dans les luttes récentes entre les patrons et les ouvriers, lui avait donné une notoriété supérieure à celle qu'il devait à ses fonctions sacerdotales. Il s'y était montré si habile négociateur que le gouvernement ne craignait pas, à plusieurs reprises, de recourir à ses services, en même temps qu'il l'employait, comme ambassadeur *in partibus*, à traiter avec le Vatican des questions concernant la situation et les intérêts des catholiques anglais.

C'était un homme d'un grand mérite personnel, d'un caractère très honorable, auquel pourtant on reprochait un esprit dominateur et peut-être une finesse excessive, ce qui est presque un défaut chez un prêtre. Il laissera dans les rangs du catholicisme anglais une place vide qui ne sera pas de sitôt remplie, car ce n'est pas tous les jours que des gradués d'Oxford abandonnent l'Eglise où ils sont nés pour devenir des prélats romains, en portant dans leur nouvelle patrie les instincts libéraux qu'ils doivent à l'éducation du pays natal.

illusions de l'enfance. L'idée ne lui était pas encore venue de se coiffer de la blanche cornette. Elle n'en sentait pas la vocation. Cela viendrait plus tard, peut-être.

Réconciliée avec Gaïd, Marianna fit avec la pécheuse ses premiers pas de convalescence. Huit jours après l'événement du Toul ar Dahut, on put voir les deux jeunes filles se rendre ensemble à l'église. Personne ne soupçonna jamais la part odieuse prise par la fille de Guyarmarc'h dans le funeste accident. Le lendemain il fut convenu entre Marianna et Gaïd qu'elles se rendraient en commun à Saint-Thé.

A l'aube, toutes deux en toilette, relevant leur double beauté par le contraste même, s'acheminèrent vers la chapelle.

Elles allaient, fort gaies, ne se souvenant plus des tristesses de la veille. Marianna n'était point encore suffisamment atteinte pour que la douleur prit en elle le dessus. Quant à Gaïd, avec l'exubérance de sa nature, elle avait substitué à sa haine un dévouement sans bornes pour la rivale qui avait si noblement, si simplement pardonné.

Elles allaient, devisant de mille choses, Marianna parlant en fille sérieuse, Marc'haid en enfant insoucieuse et folle.

— Et maintenant, demanda la brune, où est-il ? Que fait-il ?

— Maintenant ? Il court le Raz, ou il se cache. Les brasse-carré sont en campagne. Je soupçonne fort Meyer, vous savez, de se douter de quelque chose. Il me regarde drôlement quand je le rencontre.

— Pauvre Yán ! soupira Marianna, comment va-t-il se tirer de là ?

— Comment ? répliqua Gaïd avec un éclat de rire. Comme ils s'en tirent tous. Est-ce que vous croyez qu'un tricolore oserait se risquer jamais à la Pointe ou sur la grève ? Yán s'en tirera comme s'en est tiré son père plus d'une fois, comme le vieux Keinek s'en est tiré quand il s'est battu avec son père, à moi. Il était si bien troué de coups de couteau qu'il ressemblait à une écumoire, et mon père n'en valait guère mieux. On les porta à l'hôtel de Quimper, et ils racontèrent qu'ils étaient tombés des rochers. On les soigna, et on finit par les mettre en liberté.

Marianna se prit à rire.

(A suivre.)

## FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 26

# PILLEUR D'ÉPAVES

MŒURS MARITIMES

PAR

Pierre MAEL

IX

du piller d'épaves, puisqu'elle lui facilitait les moyens de se soustraire à la justice. Qu'on m'autorise à l'arrêter, et l'autre sera bientôt sous les verrous.

— Le cas est grave, en effet, avoua Jarnithim, pensif. Demain nous irons voir le père Kerzala. Meyer triomphait, Meyer avait gain de cause. Il avait maté son chef.

Il pouvait avoir beaucoup de cervelle, mais il avait aussi beaucoup de jugement.

Restait à savoir si l'on pouvait pousser la prévention jusqu'à l'arrestation de Gaïd. Les ordres du parquet ne la concernaient point. N'y avait-il pas abus de pouvoir dans une telle mesure ? Jarnithim était épouvanté et Meyer lui-même hésitait.

Depuis le terrible événement du Trou de Dahut, quelque chose était changé dans la vie et le caractère de Yán. Une transformation lente s'opérait en lui. Il n'avait plus de ces colères soudaines qui épouvantaient ceux dont il s'approchait. Gaïd elle-même, pleine du repentir de son crime, avait trouvé grâce devant lui. Et cette réconciliation s'était faite sous le conseil et l'influence de Marianna. Un jour, pendant sa rapide convalescence, la fille adoptive de Tina Kaddoch, encore pâle, alanguie sur un vieux fauteuil, et respirant l'air du matin, dans un petit enclos qui entourait l'humble demeure, avait vu la fille de Guyarmarc'h rôder à l'entour, jetant sur elle de longs regards suppliants qui passaient à travers des larmes. Marianna avait été émue. Elle avait crié à la pécheuse, en souriant :

— C'est toi, Gaïd ! Pourquoi n'entres-tu pas ?

Et comme bien on pense, celle-ci, qui n'attendait que la permission, ne se l'était pas laissée dire deux fois. Elle avait pénétré dans l'enclos, et, chancelante, bégayant, troublée, elle avait fini par tomber à genoux auprès du fauteuil de sa rivale, dont elle couvrit les mains de baisers et de larmes.

Et elle murmurait entre les hoquets de sa douleur :

« Vous êtes bonne, vous, Marianna. Moi je suis une mauvaise fille. Mais je suis bien punie, allez ! Si vous étiez morte là-bas, je me serais tuée aussi. Vous êtes bonne et je suis mauvaise. »

Et Marianna, passant sa main blanche et amargie sur la coiffe et sur les boucles rebelles, avait souri.

L'attaque a été presque foudroyante: Sa santé était très robuste, mais son grand âge — il était né en 1808 — laissait peu d'espoir de la sauver. Dans la journée de mercredi, sur le conseil de ses médecins, il a demandé et reçu les derniers sacrements. Bientôt après la mort est venue lui fermer les yeux. Peut-être sait-il maintenant s'il a bien ou mal fait de changer de religion, ou si toutes les adorations sincères sont égales devant Dieu.

A Saint-Petersbourg, c'est la czarine qui est malade, et dont l'état donne, dit-on, de grandes inquiétudes à son entourage. Toute la Russie fait des vœux pour que cette bonne et aimable princesse soit conservée au peuple sur lequel elle exerce une action bienfaisante, et à son époux, au bonheur duquel elle est si nécessaire. Si elle venait à disparaître, ce qu'il y a de mystique et presque de monastique dans le tempérament d'Alexandre III risquerait de se développer d'une manière fâcheuse sous l'action des influences ecclésiastiques qui l'entourent et l'envahissent plus qu'il ne faudrait.

### Chronique suisse

**Tribunal fédéral.** — Conformément aux dispositions de la loi sur l'organisation judiciaire fédérale, le Tribunal fédéral s'est constitué comme suit pour l'année courante :

**Tribunal d'accusation:** MM. les juges Hafner, Weber et Soldan. Suppléants: MM. Hæberlin, conseiller national, et Winkler, avocat.

**Cour criminelle:** MM. les juges Morel, Olgiati, Broje. Suppléants: MM. Streuli, Pictet, de Stoppani, conseiller national.

**Cour de cassation:** MM. les juges Blæsi, Hafner, Stamm, Soldan, Clausen. Suppléants: MM. Holdener, conseiller national; Schmid et Brenner.

**Notification des actes de poursuite. Secret postal.** — L'Administration centrale des postes adresse à son personnel l'ordre de service que voici :

On a manifesté dans la presse des scrupules au sujet de la distribution à découvert des actes de poursuite par la poste et émis la crainte que des indiscretions pourraient se produire.

Nous nous voyons en conséquence dans l'obligation de rappeler encore une fois que les actes de poursuite, comme tous autres envois postaux, sont sous la sauvegarde du secret postal.

Nous sommes résolu à appliquer la loi dans toute sa rigueur à l'égard de ceux qui commettraient la moindre faute à ce sujet.

**Condoléances.** — Hier après midi est arrivée au Palais fédéral la nouvelle du décès du duc de Clarence.

Le Conseil fédéral a immédiatement présenté, par télégramme, ses condoléances dans les termes suivants :

A Sa Majesté la Reine Victoria,  
Impératrice des Indes,

Le Conseil fédéral vient d'apprendre la douloureuse nouvelle du décès de Son Altesse Royale le prince Albert-Victor duc de Clarence et d'Avondale, l'auguste petit-fils de Votre Majesté.

Profondément ému de la perte cruelle que vient d'éprouver Votre Majesté, le Conseil fédéral la prie de vouloir bien recevoir l'expression de ses condoléances bien sincères et bien respectueuses.

Au nom du Conseil fédéral suisse:  
Le président de la Confédération,  
(Signé) HAUSER.

Le chargé d'affaires de la Suisse, à Londres, a été pareillement chargé de présenter les condoléances du gouvernement suisse.

**Douanes.** — D'après les calculs du Conseil fédéral, le produit des douanes suisses, d'après le nouveau tarif général, serait de 49 millions 550,000 fr. Il faut en déduire: 1<sup>o</sup> diminution du produit des droits sur le tabac, 800,000 fr.; 2<sup>o</sup> réduction de l'importation par suite de l'augmentation des droits, 2,000,000 francs; réductions accordées par les traités de commerce, 10,520,000 fr. Le produit effectif des douanes pourrait donc être estimé à 36,230,000 francs, soit en chiffres ronds cinq millions de plus qu'aujourd'hui.

**Traités de commerce.** — Voici les conclusions du message du Conseil fédéral sur les traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

« Si, en terminant, nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur les deux traités et sur le résultat des négociations, voici ce qui reste à faire observer en résumé :

Les deux traités doivent être considérés, soit parce qu'ils sont le fruit de négociations communes avec les deux Etats, soit au point de vue de leur économie générale, comme formant un tout unique. Nous estimons cependant, abstraction faite de ce point de vue formel, que chacun d'eux accorde à notre pays la mesure de satisfaction qu'on pouvait en attendre si l'on tient compte de toutes les circonstances qui doivent être prises en considération.

Nous ne nous dissimulons nullement que, parmi les espérances et les vœux qui se rattachaient à leur conclusion, beaucoup n'ont pas été réalisés ou ne l'ont été que partiellement. Tout traité de commerce laissera toujours certains intérêts non satisfaits et entraînera des inégalités inévitables avec la meilleure

volonté du monde. Nous pouvons nous rendre ce témoignage que nous nous sommes toujours inspirés du désir d'être équitables envers tous et de maintenir autant que possible nos positions. Le résultat auquel nous sommes parvenus est le produit d'un sérieux examen de tous les facteurs qui devaient entrer en ligne de compte et la somme des intérêts généraux déterminants. Il nous est particulièrement pénible de n'avoir pas pu obtenir de l'étranger de plus grandes concessions en faveur d'une partie importante de notre industrie d'exportation, qui travaille dans des circonstances défavorables, et dont l'existence, quoi qu'on en puisse dire, exerce toujours une influence directe ou indirecte, mais prépondérante, sur le marché des produits de l'agriculture et des petits métiers. La politique protectionniste adoptée depuis quelques années par les grands Etats voisins a créé des intérêts qui, malgré le revirement qui s'est manifesté et dont les nouvelles conventions commerciales donnent, du reste, la preuve, ne pourraient supporter encore une trop forte réduction des droits protecteurs. Cependant nous ne croyons pas nous tromper en disant que la longue durée des nouveaux traités, et la stabilité des relations commerciales qui en sera la conséquence seront pour nos industriels suisses un nouvel encouragement à chercher dans l'esprit d'invention et d'entreprise, dans une application constante et dans un surcroît d'efforts les moyens de triompher des circonstances défavorables contre lesquelles ils ont à lutter.

L'agriculture a obtenu, pour les articles qu'elle exporte, des avantages importants, résultant notamment de l'abaissement du droit allemand et du maintien du droit autrichien sur les fromages. En ce qui concerne l'importation en Suisse, l'agriculture reste au bénéfice de la majeure partie des droits protecteurs inscrits en sa faveur dans le nouveau tarif.

Les traités laissent subsister à peu d'exceptions près, en faveur des petits métiers et de quelques branches de la grande industrie qui travaillent pour le marché intérieur plus que pour l'exportation, ceux des droits élevés de notre tarif général qui sont compatibles avec notre situation économique et, dans quelque mesure aussi, avec l'opinion manifestée par une grande partie de notre population lors de la votation populaire sur le tarif des douanes. Nous voyons là une certaine compensation à l'insuffisance des concessions que nous avons pu obtenir des Etats co-contractants sur leurs droits d'importation; nous espérons aussi que telle ou telle branche de la production indigène pourra, par ce fait, prendre un plus grand développement.

En somme, nous considérons les conventions que nous sommes arrivés à conclure comme d'autant plus acceptables qu'il a été tenu compte aussi dans la mesure du possible des besoins fiscaux de la Confédération.

D'autre part, on mande de Berne au *Temps*, 14 janvier :

Aujourd'hui, à trois heures, aura lieu la dernière conférence décisive entre M. Droz, chef du Département du commerce, et M. Arago, ambassadeur de France. Elle n'aura aucun résultat, car le seul point important pour la Suisse, celui du tarif minimum, restant intangible, la Suisse n'a aucun intérêt à renouveler la convention. Quant à la zone neutre de la Savoie et du pays de Gex, la France est aussi intéressée que la Suisse à son maintien. Samedi, le Conseil fédéral rédigerait sa réponse au gouvernement français; cette réponse différerait sensiblement des notes cordiales échangées depuis vingt-deux ans entre les deux pays.

### Nouvelles des cantons

**BERNE.** — Le Grand Conseil vient de terminer la discussion du budget de 1892.

Au chapitre de l'économie politique, une longue discussion s'est engagée à propos de la subvention de 65,000 fr. aux écoles professionnelles et une escarmouche a eu lieu entre la députation de Bienne et celle de Berthoud.

M. Andreas Schmid, de Berthoud, voulait qu'on n'encourageât pas la concurrence que peut faire le technicien de Bienne à celui de Berthoud. Il a critiqué un article publié dernièrement par quelques journaux neuchâtelois et jurassiens et qualifié de perfide la presse jurassienne. M. Weber (Bienne) a répondu à M. Schmid, et s'est efforcé de démontrer que l'article incriminé ne contient rien d'injurieux à l'adresse de Berthoud. Après ce discours, l'incident a été déclaré clos.

Un député, M. Prêtre, a été pris d'une faiblesse pendant la séance du matin et s'est évanoui. On a dû le conduire hors de la salle. On ignore si le cas présente quelque gravité.

### Chronique neuchâteloise

**\* Tir cantonal.** — Dans sa séance de mercredi soir 13 janvier, le comité des finances du tir cantonal, au Locle, a décidé l'émission d'un emprunt de fr. 25,000, divisé en 500 actions de garantie, de 50 francs chacune.

Si les résultats financiers du tir sont favorables, les actions dont se composera cet

emprunt seront remboursées partiellement ou totalement, et participeront éventuellement aux bénéfices de l'entreprise, dans la mesure que le comité d'organisation déterminera.

Les souscriptions ne seront valables qu'autant qu'un minimum de fr. 20,000 sera atteint.

Les collecteurs de souscriptions doivent se mettre en campagne ces premiers jours, et le comité les recommande chaleureusement à toutes les personnes désireuses de favoriser l'entreprise de cette belle fête.

### Chronique de l'horlogerie

Le nouveau tarif douanier français sera mis en application à partir du 1<sup>er</sup> février 1891 au matin, dès l'ouverture du bureau des douanes. Il atteindra les marchandises pour lesquelles des déclarations en détail n'auront pas été déposées et enregistrées le 31 janvier avant l'heure légale de la fermeture des bureaux de douanes, alors même que les marchandises seraient déjà entrées en France. A plus forte raison les marchandises qui parviendraient ultérieurement sur le sol français seront soumises au nouveau tarif.

Pour que les marchandises soient traitées sur le pied actuel, il faut donc qu'elles soient enregistrées par les bureaux de douanes françaises le 31 janvier avant 5 heures du soir et que le même jour elles aient passé sur le territoire français.

### Chronique locale

**\* Emulation industrielle.** — Nous apprenons que la *Société d'Emulation industrielle* se réunira en assemblée générale demain soir samedi, à l'Hôtel de Ville, salle du tribunal, pour discuter l'ordre du jour indiqué dans la circulaire de l'Intercantonale et nommer sa délégation à l'assemblée de mardi, à Berne.

Nous ne doutons pas que, vu l'importance des matières à traiter, tous les membres de la Société répondront à la convocation du comité.

**\* Théâtre.** — La représentation de *Miss Helyett*, donnée hier soir devant une salle comble, a été très goûtée et a valu à Mlle Montési, l'originale héroïne de la pièce, un vif succès de gaieté. Comme dans toutes les opérettes, l'intrigue, fort ténue, n'est que le prétexte de situations drôles et de quiproquos inattendus. La musique, notamment les airs de baryton, est agréable, et M. Laclaindière tient sans contredit, avec cette nouveauté, l'une des pièces qui tiendra le mieux l'affiche.

**\* Le soudage de l'aluminium.** — Nous avons publié hier, d'après le *Jura bernois*, un avis annonçant qu'un horloger de Tramelan avait trouvé le moyen de souder l'aluminium. On nous informe qu'un procédé donnant le même résultat, et déjà mis en pratique, a été également trouvé dans notre ville par M. Numa Tripet, rue du Parc, 81. Cette nouvelle intéressera sans doute tout notre monde horloger.

**\* Bienfaisance.** — Le produit de la collecte faite à la cérémonie de consécration de M. Elie Doutrebande, en faveur du fonds destiné à la création d'un hospice pour les femmes âgées, s'est élevé à la somme de fr. 271.33.

— Le Comité des Soupes scolaires a reçu avec reconnaissance, de M. Gustave Ulrich, la somme de fr. 10.

### Dernier Courrier et Dépêches

**Berne, 15 janvier.** — (*Dépêche partic.*) — Dans sa session de décembre 1890, l'assemblée fédérale, le Conseil des Etats d'abord, puis le Conseil national, adoptait, le 19, un postulat de M. Arnold Robert, ainsi conçu :

« Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il ne conviendrait pas d'adopter, à l'avenir, pour l'écusson qui figure sur les monnaies suisses, une forme identique et éventuellement laquelle. »

Mercredi passé une commission s'est réunie au Palais fédéral et sous la présidence de M. Hauser, président de la Confédération, pour s'occuper de ce postulat.

Après avoir traité la question au point de vue esthétique, elle a décidé de présenter son rapport au département fédéral des finances qui, à son tour, le soumettra aux Chambres.

Il paraîtrait qu'on ne frapperait plus de nouvelles pièces — entr'autres de pièces d'or — avant l'adoption d'un écusson unique.

— D'après un rapport émanant du bureau fédéral de l'émigration, 7524 citoyens suisses se sont, en 1891, expatriés pour l'Amérique et d'autres pays d'outre-mer.

**Berne, 14 janvier.** — Toutes les sections de la Société suisse pour la protection des animaux, consultées par le comité central, se sont prononcées en faveur du referendum contre la décision des Chambres qui a écarté le recours des gouvernements de Berne et d'Argovie relatif à l'abattage israélite. Le comité espère que le peuple suisse sera avec la Société dans cette question d'humanité.

**Zurich, 14 janvier.** — La ville de Zurich envoie au département fédéral de l'intérieur, pour figurer à l'exposition suisse des beaux-arts qui aura lieu à Berne au printemps, de

magnifiques calices d'or offerts en 1560 à Zurich par la reine d'Angleterre, en reconnaissance de l'accueil fait à des réfugiés anglais.

**Lucerne, 14 janvier.** — L'émission de huit millions d'obligations 4 % de la compagnie du Gothard a donné vingt et un millions.

**Bâle, 14 janvier.** — Le gouvernement de Bâle-Ville a interdit aux banques et aux agents de Bourse d'entretenir des relations d'affaires de Bourse avec les fonctionnaires de l'Etat.

**Saint-Gall, 14 janvier.** — La fabrique de macaronis des frères Bœsch, à Ebnat, a été incendiée.

**Bellinzoue, 14 janvier.** — La crise est terminée. M. Soldati restera au Conseil d'Etat jusqu'à la prochaine session d'avril, sa présence étant nécessaire pour la bonne réussite de l'élection de la Constituante avec le système du vote proportionnel qu'il a fait adopter. M. Gianella, conseiller d'Etat, maintenant sa démission, il sera remplacé jusqu'en avril par M. l'avocat Félix Gianella. Au poste vacant du tribunal d'appel, la droite portera l'ex-conseiller aux Etats et avocat Regazzi.

— Livraghi est arrivé cette après-midi à Chiasso. Il couche ce soir à Lugano.

**Genève, 14 janvier.** — A la suite des abondantes chutes de neige, le service des voies étroites est interrompu.

La compagnie des tramways a pris des mesures immédiates pour y suppléer.

(Service télégraphique de L'IMPARTIAL.)

**Berne, 15 janvier.** — Après quelque hésitation, la commission du Conseil des Etats s'est prononcée pour la ratification des traités de commerce avec l'Allemagne et avec l'Autriche.

— Le Conseil fédéral a nommé le colonel Segesser commandant de la forteresse et le lieutenant-colonel Affolter commandant de l'artillerie du Gothard.

Il a arrêté le texte de la note à adresser au gouvernement français au sujet des difficultés douanières.

**Madrid, 15 janvier.** — Les pourparlers entamés en vue du traité franco-espagnol n'ont pas abouti.

En conséquence, les deux nations s'appliqueront réciproquement le tarif minimum à partir du 1<sup>er</sup> février.

— De nouveaux troubles anarchistes ont éclaté à Bornos près Xérès.

Les émeutiers ont attaqué un village à coups de pierre.

La cavalerie a rétabli l'ordre. Il a été fait plusieurs arrestations.

### Bibliographie

**Journal des Dames N° 2.** — Abonnement 6 fr. par an. 14 janvier 1891.

Sommaire :

Regret, poésie, par Charles Fournel. — Causerie, par Berthe Vadier. — L'association nationale pour fournir des soins médicaux aux femmes des Indes. — Les chrysanthèmes, par Jean Rival. — Madame Ackermann, par R. S. — La princesse Giselle (suite), par Berthe Vadier. — Nos concours. — Solutions du n° 53. — Annonces.

Demandez un numéro spécimen gratis et franco au bureau Henri Mignon, éditeur, Lausanne.

Liste des **MARCHANDS-HORLOGERS** actuellement à LA CHAUX-DE-FONDS

Botton, Salonique, rue du Marché, 1.

**BANQUE FÉDÉRALE, Chaux-de-Fonds**

COURS DES ORANGES, le 16 Janvier 1892

	TAUX de l'escomp.	Courte échéance		Trois mois	
		demande	offre	demande	offre
France.....	3	100.45	.....	100.20	—
Belgique.....	2-3/4	100.—	.....	100.—	—
Allemagne.....	3	123.90	.....	124.—	—
Hollande.....	2-3/4	208.50	.....	208.50	—
Vienne.....	4	213.50	.....	213.50	—
Italie.....		97.25	.....	97.50	—
Londres.....	3/2	25.30	.....	25.24	—
Londres.....	chèque	25.22	.....	—	—
Russie.....	6	1.35	.....	—	—
BBanque Française... pr 100		100.40			
BBanque Allemands... pr 100		123.90			
BBanque or..... pr 100		24.78			
B-Banque Anglals... pr 100		25.45			
Autrichiens..... pr 100		213.25			
Rombles..... pr 100		2.35			
Dollars et coup.... pr 100		5.45			
Napoléons..... pr 90 fr.		100.15			

Escompte pour le pays à 4 %.

Nous sommes acheteurs d'Obligations Etat de Neuchâtel 4 % et Commune de Chaux-de-Fonds 4 % et vendeurs d'Obligations 4 1/2 % Ponts Sagne-Chaux-de-Fonds.

**Concerts de la Brasserie du Square**

Une troupe comme on n'en entend pas souvent dans notre ville, va donner une série de concerts à la Brasserie du Square.

Un baryton connu dans le monde des artistes M. BOURGUIGNON, sa dame une excellente romancière, et M. Dona Coz, un comique qui n'a pas encore chanté dans notre localité, feront passer une agréable soirée à l'auditoire.

Imprimerie A. COURVOISIER, Chaux-de-Fonds

VARIÉTÉS

TROIS VISIONS

(Suite et fin.)

L'artiste vient de nous montrer la lutte, dans la nature, des forces nuisibles et des forces bienfaisantes, et le triomphe de celles-ci. Il va nous montrer le même contraste et la même solution dans le monde de l'industrie. Ici, plus d'idylle, plus de champs en fleurs, mais le travail actif, le bruit de l'atelier, le mouvement fiévreux, le combat pour la vie, les épineux problèmes de la concurrence et des salaires. Cette troisième vision du peintre est peut-être plus saisissante encore que les deux autres. La tonalité sombre, les couleurs plus heurtées, une opposition vigoureuse de l'ombre et de la lumière annoncent déjà le caractère dramatique de cette dernière page.

Nous sommes à La Chaux-de-Fonds, en hiver : nous distinguons là-bas, sous son manteau de neige, le grand village, sa gare, ses hautes maisons, ses clochers, à travers les larges baies d'une halle où se passe la scène que nous allons décrire.

Au devant du tableau, un groupe d'hommes, patrons, contremaîtres, commis-voyageur, la cigarette aux doigts, discutent une affaire. Ces personnages, de grandeur naturelle, portent l'habit de ville ou la blouse de l'atelier, à droite et à gauche des hommes et des femmes travaillent assidûment à l'établi. Tout ce premier plan, d'une modernité hardie, nous montre le travail et le négoce surpris dans leur réalité actuelle.

Au second plan, au centre de la halle, trône l'Industrie, toute vêtue d'or, assise dans une attitude hiératique, avec un sourire de sphinx, les mains sur ses genoux, les regards perdus devant elle; des sequins d'or surchargent ses épaules et sa poitrine. A qui ces richesses? Elle les livre à qui saura les prendre, au plus énergique, au plus persévérant, au plus habile. Aussi, voyez cette cohue qui se presse autour d'elle, ces mains ouvertes, ces bras tendus, cette poussée formidable autour de l'impassible déesse, souriante sous son casque d'or surmonté d'une libellule aux ailes déployées, image, peut-être, du caprice de la

fortune. Plusieurs des assaillants tombent en route et sont foulés aux pieds; d'autres sont détournés de leur but ou renversés par les passions, qui, représentées par des figures nues, s'agitent et se démenent au sein de cette foule étrange : nous avons sous les yeux les tristes vaincus de la misère et du vice, de même que nous avons vu, dans le premier tableau, les victimes des jouissances dépourvues d'idéal.

Aux pieds de l'Industrie, est campé un être abject, à la face florissante et bouffie, au torse nu, qui repousse les ouvriers affamés : c'est l'égoïsme bourgeois. Mais il a fait son temps : déjà un prolétaire le saisit à la gorge.

Cependant, à droite, un groupe de travailleurs, moins après dans leur recherche de la fortune, discutent les intérêts de leur classe, réclament l'étude et la solution des problèmes actuels, la lumière si longtemps espérée; l'un d'entre eux, grave, les bras croisés, dans l'attitude de la méditation, réfléchit sur l'énigme sociale.

Mais la lumière, la voici : elle jaillit du ciel et son rayon se concentre sur le groupe des hommes de bonne volonté qui la cherchent et qui l'attendent. Un drame aussi se passe là-haut, où trois figures symboliques complètent la pensée de l'artiste. Dans une nuée d'orage, embrasée de leurs menaçantes, l'ange du jugement, vêtu de rouge, s'avance superbe d'énergie vengeresse : sa tête est cerclée de fer, sa droite tient la trompette; toute son attitude exprime l'irrévocabilité de l'arrêt qu'il est chargé d'exécuter. A droite, voici l'ange de la justice : impassible dans sa tunique bleue, il tient les balances éternelles. Entre ces deux personnages, le ciel s'ouvre, et un ange, tenant le rameau d'olivier, descend apporter à la terre la solution de l'amour divin; derrière lui passe un cortège de musiciens célestes, jouant un hymne d'espérance dans la clarté rose du crépuscule, qui est peut-être celle de l'aurore; car un siècle mauvais prend fin, une ère de paix commence. L'ange du jugement ne frappera pas : à son oreille un petit chérubin murmure l'arrêt de grâce et du doigt montre le messager qui va porter à la terre la parole de paix.

Toute cette scène, qui proclame la res-

tauration de la paix sociale par l'amour, est la grandeur même; un maître a seul pu la concevoir et l'écrire. Mais, si originale, si riche que soit la conception, on ne saurait parler d'énigme obscure, d'allégorie alambiquée : la pensée de l'auteur, si l'on y met l'attention dont les grandes œuvres sont dignes, se lit clairement jusque dans les détails secondaires.

On sent d'ailleurs très fortement l'idée commune qui relie les trois grandes compositions que nous venons d'analyser. L'artiste les a conçues, ou, si l'on veut, reçues à la fois; et, avec une rare vaillance, il a conduit simultanément l'exécution de ces trois vastes pages, afin de leur conserver toujours cette fraîcheur et cette unité d'inspiration qui en font la puissance.

D'autres, plus experts que moi, parleront de la valeur technique de ces peintures, où s'affirme, à côté du sentiment le plus haut, à côté de la fécondité créatrice, le métier le plus habile et le plus souple; où l'on sent, dans l'exécution des figures, des natures mortes, du paysage, dans l'agencement des parties, dans l'élégante sévérité du dessin, dans l'harmonieuse richesse du coloris, un maître qui domine les difficultés sans les esquiver jamais et qui suit pas à pas la nature sans s'en faire le servile copiste.

Car — il est bon de le dire — rien dans ces peintures qui ne procède de la réalité patiemment étudiée. On a presque voulu créer une légende mystique, selon laquelle Paul Robert, grâce à je ne sais quelle intervention miraculeuse, aurait pu se passer de tout modèle et, comme on dit à l'atelier, peindre de chic cette œuvre colossale. Une si singulière assertion fera sourire quiconque sait un peu ce que c'est que l'art. Est-il donc besoin de dire que Paul Robert n'a, en pareille matière aucun parti-pris, aucun système, qu'il consulte la nature chaque fois qu'il en sent la nécessité, et qu'il est bien trop respectueux de son art pour se passer du document matériel ou du modèle vivant là où il est indispensable aux maîtres les plus sûrs de leur technique et de leur orthographe?

Il nous resterait à parler encore des pro-

jets de décoration pour les plafonds et les parois du vestibule du Musée des Beaux-Arts. Là aussi, l'inépuisable fantaisie du peintre est en train d'élaborer une œuvre originale, où la hardiesse de l'invention s'unit à la sûreté du goût et à la noblesse du style. Mais nous en avons dit assez pour l'heure. Il nous suffit d'avoir noté en quelques traits rapides les idées expliquées par le peintre.

Sa grande œuvre décorative nous reporte aux plus beaux temps de la peinture religieuse, ceux où l'enthousiasme artistique et la ferveur pieuse ne se séparaient point, où la divine vérité apparaissait tout naturellement revêtue de divine beauté, où l'art et la foi n'étaient qu'un.

Ce temps est loin de nous, loin de nous protestants, surtout, qui tenons si fort à la doctrine et si peu à l'esthétique. Paul Robert nous aura rendu le service de montrer avec éclat que si l'art convient à tous les hommes, à sa place dans toutes les vies, il doit être plus particulièrement en honneur chez ceux qui prétendent aimer Dieu, source de toute beauté.

Philippe GODET.

LE COIN DU POÈTE

Prière d'un petit oiseau.

I  
La neige tombe, il fait bien froid,  
Adieu soleil, adieu bien-être!  
Plus de bonheur sous l'avant-toit,  
Mettez du pain sur la fenêtre.

II  
Il fait bien froid, et ce matin  
En vain j'ai pu vous apparaître  
Pleurant, disant que j'avais faim,  
Pas de pain sur votre fenêtre.

III  
Et déjà vient la sombre nuit,  
Verrai-je encore un jour renaître.  
Bon Dieu! je vais dormir sans bruit,  
Rêvant au pain de la fenêtre.

IV  
Si demain je ne suis pas mort  
Mon vœu s'accomplira peut-être.  
Vous tous qui pleurez sur mon sort  
Mettez du pain sur la fenêtre.

AUX GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS EN TOUS GENRES

11, rue Léopold Robert 11

A LA CONFIANCE

11, rue Léopold Robert 11

Locle Chaux-de-Fonds Bienne

8874-194

Mise en vente des NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Grand choix de CHAPEAUX-MODÈLES de Paris et de Confections pour dames et enfants.

Prix fixes nets sans escompte.

L'étalage sera ouvert le Dimanche

AVIS

A louer de suite ou pour la St-Georges, aux Foullets, commune des Eplatures. un beau domaine en parfait état d'entretien, suffisant pour la garde annuelle de 12 vaches et 2 chevaux. Bonne occasion pour un commencement; suivant convenance on céderait le bétail et l'entraîn de labourage. — S'adresser à Mme veuve de Jean Kocher, Foullets 49, Eplatures. 246

A louer

A louer pour Saint-Georges 1892, dans une maison d'ordre située au centre du village, un beau logement de 3 pièces, cuisine et dépendances. S'adresser au bureau de MM. G. Leuba, avocat, et Ch.-E. Gallandre, notaire, place Neuve 10. 291-2

Volailles

Volailles fraîches et convenablement nettoyées en colis postaux de 10 livres franco contre remboursement. Poules d'Inde à 9 fr. Oie grasse avec le foie 8 fr. 50. Poulardes, Poulets, Chapons 8 fr. Canards 8 fr. 70. Oies à 8 fr., expédiés par Edouard BARUCH, Maison d'exportation, Werschetz, Hongrie du sud. Volaille non engraisnée en colis postaux à 1 fr. meilleur marché. 242

Visiteur

On demande comme visiteur dans un comptoir de la Chaux-de-Fonds une personne de confiance et très sérieuse connaissant à fond les échappements cylindre et ancre depuis les plus petites pièces, ainsi que la retouche des réglages et l'achevage des boîtes. Place stable et bien rétribuée, si la personne remplit les conditions requises. 230 Adresser les offres aux initiales W. U. 1892, Poste restante, Chaux-de-Fonds.

La Fabrique de montres H. Sandoz à TAVANNES

demande quelques bonnes RÉGLEUSES, quelques bons REMONTEURS de pièces ancrées, quelques bons PIVOTEURS ancrés. Entrée immédiate. Capacités et moralité exigées. 321

CAISSE DE RENTES SUISSE, A ZURICH

FONDÉE EN 1857

Société nationale d'assurances sur la vie.

Mutualité absolue. — Tout le bénéfice aux assurés. — Conditions très libérales.

S'adresser pour prospectus, renseignements et propositions d'assurances, à M. GOTTLIEB STAUFFER, négociant, rue Jaquet-Droz n° 8, agent principal pour la Chaux-de-Fonds. 14346-21 Le Bureau est ouvert de 9 à 10 heures du matin.

AVIS Les Spiraux BAEHNI, carte verte

sont en vente :

à La Chaux-de-Fonds, chez M. SANDOZ FILS, rue Neuve 2 ;  
au Locle, chez M. Phil. Faure et MM. Haldimann & Perrenoud ;  
à Neuchâtel, chez M. Perret-Peter, succ<sup>r</sup> de Béguin-Bourquin ;  
à Fleurier, chez Mme Jeanneret-Lebet. 4076-0

Exiger partout l'étiquette ci-contre :



P.-S. — Chez nos dépositaires on trouvera également nos autres spécialités soit Spiraux trempés et Spiraux anti-magnétiques.

Pour la publicité dans le canton s'adresser pour toutes annonces AU NEUCHÂTELOIS Journal populaire et Feuille d'annonces. PARAISSANT À CERNIER Conditions avantageuses et publicité efficace. Très répandu dans les Montagnes Neuchâtelaises, le Val-de-Ruz, Neuchâtel, le Vignoble et le Val-de-Travers. Adresser les annonces à l'Agence Neuchâtelaise de Publicité à Cernier, la Chaux-de-Fonds, etc., etc.

5 c. PARAISSANT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE LUNDI le numéro 5 c.

L'IMPARTIAL

est en vente chaque soir :

- à la Chaux-de-Fonds :
  - Magasin d'épicerie BERTHE JOBIN, rue du Progrès 37.
  - Magasin d'épicerie BRANDT, rue de la Demoiselle 2.
  - Magasin de tabacs et cigares Arthur PAUX, rue du Versoix
  - Magasin de tabacs et cigares Mme L. DuBois, rue de la Balance.
  - Magasins de tabacs et cigares L.-A. BARBEZAT, rue de la Balance et rue Léopold Robert.
  - Magasin de tabacs et cigares F. BELJEAN, rue des Arts 25.
  - Magasin de tabacs et cigares BOLLE, rue Léopold Robert.
  - Magasin d'épicerie WEBER, rue Fritz Courvoisier.
- Magasin de tabacs KOHLER, rue Léopold Robert 8
- Magasin d'épicerie MARMET-ROTH, rue des Granges.
- Magasin d'épicerie SCHUMACHER, rue de l'Hôtel-de-Ville 40.
- Magasin d'épicerie JEANRICHARD, rue de la Serre 83
- Magasin d'épicerie R. EGLI, rue du Progrès 65.
- Kiosque de la place de l'Hôtel-de-Ville. Bazar de l'Abaille.
- Au Guichet de distribution, rue du Marché 1 (en face du magasin Bloch-Wixler).
- Magasin de tabacs et cigares CHATELAIN-NARDIN, rue du Parc 64.
- Epicerie MUNGER, rue du Collège 18.

chaque matin :

- au Locle :
  - Imprimerie et librairie COURVOISIER, rue du Collège 309.
  - Kiosque à journaux.
- à Bienne :
  - Kiosque à journaux.
- à Neuchâtel :
  - Kiosque à journaux.
  - M. Fritz VERDAN, Bazar Neuchâtelois.
  - Mme veuve GUYOT, librairie.
- à Genève :
  - Agence des journaux, boul. du Théâtre 7.

PORCELAINES

Grand choix de Services à dîner en porcelaine peinte, dep. 90 à 200 francs le service. Bel assortiment de Services à déjeuner décorés, depuis 30 à 70 francs le service. 50 genres de Garnitures de lavabo à prix différents. Tasses à café en porcelaine blanche et décorée, depuis 5 à 20 francs la douzaine. Tasses à thé, depuis 6 à 25 francs la douzaine. Assiettes fortes et demi-fortes, depuis 5 à 9 fr. 50 la douzaine. Cache-Pots, Vases à fleurs, Soupières, Sauciers, Supplieurs, Saladiers jénieux, Plats, etc., etc. 13790

Marchandises fraîches et de premier choix.

1, RUE DU PUIITS 1 Se recommande. J. Thurnheer.

**Avis officiels**

DE LA  
Commune de la CHAUX-DE-FONDS

Le public est avisé que **Louis Liengme et Fritz Berger** ne font plus partie de la Garde communale depuis le 9 courant.

La Chaux-de-Fonds, le 11 janvier 1892.  
374-2 Direction de police.

Aux termes de l'article 44 du Règlement général de police, les propriétaires de la zone intérieure sont invités à faire débarasser les trottoirs et abords de leurs maisons, de façon à ce que la circulation ne soit pas entravée. A défaut, il y sera pourvu à leurs frais.

375-2 Direction de police.

Ensuite de plusieurs demandes qui nous ont été adressées au sujet de l'absence dans le Règlement général de police de dispositions spéciales ayant trait à la police du feu, la police des constructions, la vente du pétrole et de la néoline, nous avons le public que, jusqu'au moment où un règlement spécial aura été élaboré sur ces matières, les dispositions y relatives, contenues dans le chapitre V de l'ancien règlement de police du 13 juin 1873 ainsi que les arrêtés du 9 octobre 1874 et du 21 mars 1879 concernant la vente du pétrole et de la néoline restent applicables.

Le règlement cantonal sur la police des constructions et l'organisation de la police du feu, du 8 juillet 1878, est également applicable.

La Chaux de Fonds, le 8 janvier 1892.  
320-1 Direction de police.

**ÉPICERIE**

!! A la Bonne Ménagère !!  
1, rue du Marché 1.

**Excellente Julienne**  
en paquets. 57  
VINS & LIQUEURS. Prix modiques.

**ON DEMANDE** une dame ou demoiselle sérieuse, connaissant si possible les deux langues et disposant d'un petit capital, pour un commerce facile et en pleine prospérité. — Adresser les offres par lettres, sous initiales **J. K. L. 600**, Poste restante. 250 0

**Avis aux ménagères !**

**A LA CAVE DES FAMILLES**  
113, rue du Domb 113,

vous trouverez une spécialité de **Vins de ménage** à des prix les plus bas et de qualité supérieure. 183

Essayez et vous verrez !  
On porte à domicile.

**Aux parents!** Aux environs de la Chaux-de-Fonds, on prendrait un enfant en pension. On peut fournir de bons renseignements. S'adr. au Bureau de l'IMPARTIAL. 269

**Il n'y a pas de CIGARE plus doux, plus fin et meilleur marché que la sorte COMMERCIAL, 1000 pièces à 26 fr., 100 pièces à 3 francs. — En vente en qualité véritable chez M 5310-z 470**  
**Fréd. CURTI, à SAINT-GALL.**

**APPRENTI COMMIS**

Un jeune homme ayant terminé ses classes et possédant une bonne écriture, trouverait place dans le bureau d'une administration en qualité d'apprenti-commis. Conditions favorables. Entrée immédiate. — S'adresser à l'Agence neuchâteloise de publicité, à Cernier. 493

**ACHEVEUR ANCRE**

Bon ouvrier habile trouverait place immédiatement. — S'adresser à la Fabrique Schild Frères & Co, à Granges (Soleure). 377

**Pension.** On prendrait quelques bons pensionnaires pour la fin du mois. — S'adresser rue de la Ronde 6, au 1<sup>er</sup> étage. 290

**A VENDRE**

pour cause de cessation de commerce un excellent **BILLARD** très peu usagé. — S'adresser à M. Ch.-F. Giroud, à Corcelles près Neuchâtel. 224

**Albums de la Chaux-de-Fonds**

15 vues de la Chaux-de-Fonds et des environs.  
Prix : 1 fr. 50 c.

En vente dans les bazars et les librairies de la localité, ainsi que chez M. G. Leuba, avocat, président de la Société d'Embellissement. 14189

**Corsets.** Mme RENGGLI, corsetière, Rue de la Paix 55 bis, informe sa bonne clientèle et le public en général qu'elle a reçu un grand choix de beaux corsets, et elle se recommande par la même occasion pour les corsets sur mesure. 14452 2

**AVIS**

Belle maculature par paquet de 25, 50 et 100 kilos, à des prix très bas.  
Imprimerie A. Courvoisier.

**Indispensable pour les familles !**

**Voulez vous la Santé ? ?**

**LIQUEUR STOMACHIQUE RECONSTITUANTE**

Bellinzona **Félix Bisleri** Bellinzona

Se boit mélangée à l'eau, à l'eau de soude ou à l'eau de Seltz.



**Zeno Fassbind**

Doct.-Méd.

Schwytz, le 14 Sept. 1891.

Tit. Felice BISLERI, Bellinzona.

Je vous prie de m'envoyer au plus tôt, par remboursement postal, vingt petites bouteilles semblables à celles que vous m'avez envoyées tout dernièrement.

Je suis tellement satisfait des résultats acquis, que je continuerai volontiers à faire des essais avec votre remède. Je me sens d'autant plus encouragé à confirmer mes déclarations précédentes, que l'usage continué de votre spécifique a produit sur mes patients des effets excellents.

Je vous permets de faire usage à votre profit de ce que je vous écris, puisque votre remède mérite vraiment qu'on le recommande. Avec beaucoup d'estime,  
**Dr FASSBIND,**

**A prendre de préférence avant les repas, à l'heure du vermouth.**

Se vend chez les principaux pharmaciens, droguistes, cafetiers et liquoristes. 13195-90



**POUR QUELQUES JOURS seulement !**

Grande mise en vente avec rabais considérable, malgré les nouveaux droits fédéraux et pour faire place à la nouvelle marchandise, de tous les articles restant en magasin et consistant en :

**Gilets de chasse, Châles russes, Chemises et Gilets de flanelle, Foulards, Corsets, Laines à tricoter, ainsi que toute la Bonneterie.**

Chez

**J.-B. RUCKLIN-FEHLMANN**

CHEMISIER

Place de l'Hôtel-de-Ville

CHAUX-DE-FONDS



**ANCIENNE DISTILLERIE ELISE GILLIARD & Cie, FLEURIER**

MM. Burri & Vaucher, employés pendant de nombreuses années dans la maison prénommée, dont ils connaissent à fond les procédés de fabrication, sont à même d'offrir des produits de premier choix. Absinthe extra, Vermouth, Liqueurs fines, Sirops, etc. En vente dans les principaux cafés et épiceries. La qualité supérieure de nos marchandises, ainsi que les soins apportés dans la fabrication, nous sont un sûr garant de satisfaire la clientèle.

**BURRI & VAUCHER.**  
Agent général pour le canton de Neuchâtel, M. Albert Montandon, voyageur de la maison Dessalle, rue du Progrès 30, Chaux-de-Fonds. En vente dans les magasins suivants : MM. Zélim Béguin, Jules Froidevaux, Aloïse Guinand, Ch.-F. Redard, Perret Savoie, etc. Se recommande. 11210-7

**Loterie de l'Eglise St-Xavier à Lucerne**

On peut se procurer des billets au prix de 1 franc, au **CREDIT MUTUEL OUVRIER, à la Chaux-de-Fonds.** H-1418 F 12947-16<sup>e</sup>  
Le tirage aura lieu prochainement, les personnes désirant encore des billets sont priées de faire leurs commandes au plus vite.



**Finissage et Oxydage de boîtes acier**

Travail soigné. Prompte livraison.  
Dorage, Argenture et Nickelage de boîtes et cuvettes métal.

**G. SPILLMANN**  
Saint-Imier. 11793-41

**LIQUIDATION**

pour fin de bail, de tous les articles en magasin et consistant en Laines et Cotons, Gilets de chasse, Chemises, Camisoles, Caleçon, Jupons, Jerseys, Echarpes, Châles de laine, Châles russes, un grand choix de Corsets et Tailles de flanelle coton, Flanelle coton à la pièce, ainsi que beaucoup d'autres articles dont le détail est supprimé, le tout cédé au prix de facture, chez Mme Muller-Schwendmann, rue du Puits 5. 408-14

**Aux parents!** On prendrait encore deux ou trois **ENFANTS** en pension. Bas prix. Soins maternels sont assurés. — S'adresser à Mme Ruedin, rue de l'Hôpital 10, à Neuchâtel. 461 2

**POUR ST-MARTIN 1892**

à louer un appartement au premier étage, rue Léopold Robert 21, composé de 8 pièces, cuisine, dépendances et jardin. S'adresser à la Banque Veuve P-F Courvoisier. 14457-6

**Pour entrepreneurs ou marchands de bois.**

A vendre à 30 minutes de la Chaux-de-Fonds environ **140 plantes de beau bois de charpente.** S'adresser rue Léopold Robert 40, au 1<sup>er</sup> étage. 282-1

**SUCRE DE MALT**

**DR. WANDER**

NOMBREUX DIPLOMES ET MÉDAILLES



Chaque pastille, dans la forme ci-dessus, doit porter le nom du fabricant.

**Lingère.** Mme BERTHA NICOLET, lingère, se recommande pour de l'ouvrage concernant sa profession. Ouvrage soigné et prix modérés. — S'adresser à Mme Zellwager, rue de l'Hôtel-de-Ville 33. 390 2  
On se recommande pour des journées.

**A louer**

pour St Georges prochains, à proximité de la place de l'Ouest, un **magasin** bien exposé avec appartement, se composant de 2 chambres, alcôve, cuisine et dépendances. Corridor fermé. — S'adresser, dès 2 heures après midi, rue du Temple Allemand 59, au 2<sup>e</sup> étage. 136 5

**HORLOGERIE**

Deux horlogers sérieux, ayant plusieurs années de pratique comme visiteurs-terminateurs dans une maison d'horlogerie, désiraient entrer en relations avec des négociants-horlogers pour la terminaison de la pièce ancre, quand on leur fournirait boîtes et mouvements. — Adresser les offres, sous chiffre **B. C. 200**, au bureau de l'IMPARTIAL. 243-2

**Conservation des dents**

**Santé et Beauté** sont assurées par l'emploi de la H-9503-x 13487-6

**PATE DENTIFRICE ANGLAISE à la Glycérine**

du Dr L. CAMPBELL, de Londres  
En vente à la Chaux-de-Fonds, chez MM. B. Weill, S. Weill, Mme Lesqueux, coiffeurs.

**Asthme**

étouffements, oppressions, accès de suffocation, catarrhes, insomnies. Guérison prompte et soulagement certain par le

**REMÈDE D'ABYSSINIE RAPIN**

Boîtes à 3 et 5 fr., Cigarettes, 1 franc, dans toutes les pharmacies.  
Dépôt général: Pharmacie Anglaise, Montreux. H-4821-m 13428-6

**Confiture aux pruneaux**

à 60 cent. le demi-kilo. 274-2

**CONFISERIE DOUILLOT**

**Tailleur.** Un très bon tailleur se recommande pour de l'ouvrage en journée ou à la maison. Il ira aussi dans les environs. Réparations, dégraissage. Travail prompt et soigné. Prix modiques. — S'adresser rue de l'Envers 26, au rez-de-chaussée. 216-2

**Cours de danse**

et de bonne tenue

DE

**M. Emile GUYOT**

Prix du cours

pour messieurs et demoiselles, 20 francs  
pour enfants, 15

Les cours se donneront au 14190-10  
**NOUVEAU STAND**

Le **Deuxième Cours** de danse, commencera vers le milieu de Janvier.  
Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à son domicile, rue du Parc 32.

**A louer pour Saint-Georges 1892, un beau magasin**

avec devantures,

situé dans le quartier de l'Abelle, à proximité de la rue Léopold Robert. 197-8  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**AVIS**

Le soussigné rappelle aux Sociétés et à ses clients qu'il entreprend comme par le passé les bals, soirées, noces, etc. **L'Orchestre des Amis** est composé de 3 à 10 musiciens. Répertoire de choix. Prix modérés. — Se recommande, 234 1  
**A. RINGGER dit Buetzi,**  
ancien Restaurant des Armes Réunies.

**BUREAU**

**F. RUEGGER**

16, rue Léopold Robert 16.

Gérances — Encaissements  
Successions — Procurations  
Conventions — Naturalisations  
Vente de propriétés — Assurances

**Près de la Poste,**

à remettre pour le 23 avril 1892 un **logement** de 4 chambres, au 1<sup>er</sup> étage, corridor fermé, gaz et eau installés. 463 7

**TROIS CHAMBRES**

à louer pour le 23 avril 1892 situées rue de la Demoiselle, construction moderne. Prix modéré. 193-2

**A LOUER**

pour le 11 novembre 1892 un beau **logement** de 5 pièces, situé près de la place Neuve. 83

**UN BEAU MAGASIN**

situé rue des Arts, est à louer de suite. 84

**DEUX PETITS LOGEMENTS**

exposés au soleil, sont à louer pour le 23 avril 1892. 85

**Gravure en tous genres**

**ARNOLD LESCHOT FILS**  
rue de l'Industrie 23.

Poinçons, Timbres, Cachets, Plaques de porte, Orfèvrerie, Bijouterie. Spécialité de Portraits, Monogrammes, etc. 12368-11  
**Prix modérés.**

**Secrets.** A vendre de belles ébauches pour secrets américains. — S'adresser à M. Guillaume Debrot, rue Jaquet-Droz 39, au quatrième étage. 189 4

En vente dès le 15 Janvier,  
**LE PETIT PARISIEN**  
chaque matin, dès 10 1/2 heures, ainsi que  
tous les vendredis, son  
**Supplément littéraire illustré**  
le numéro 5 cent., aux débits:  
Grand kiosque littéraire, Léop. Robert  
Bazar de l'Abelle, rue de la Paix 72  
Au vestibule de la Gare, en ville. 531 10  
Mag. de cigares Kohler, Léop. Robert 25.  
Mag. de comestibles Frickart, r. Neuve 5.  
Mag. de cigares Paux, rue du Versoix 1.  
Epicierie Choffat, rue du Premier Mars 13  
Coiffeur Bisang, rue de la Demoiselle 4  
Epicierie Greutter-Appel, place du Bois 19.  
Débit de sel Benoit Schneider, H.-de-V. 17.

**Café P. Froidevaux-Mathez**  
Boulevard de la Citadelle 16.  
— Samedi 16 Janvier 1892 —  
dès 8 h. du soir,  
**Souper aux tripes**  
532-1 Se recommande,

**LE Docteur GEIB**  
Médecin - Chirurgien  
reçoit maintenant  
40, RUE LÉOPOLD ROBERT 40,  
au rez-de-chaussée.  
**Traitement spécial**  
des maladies des organes respi-  
ratoires et circulatoires (larynx,  
bronches, poumons, cœur, etc., etc.),  
des voies urinaires, du système  
nerveux et de la peau, 168  
Application de l'électricité.  
Consultations tous les jours de  
10 1/2 h. à midi et de 1 à 2 1/2 h

**Guérison des Varices**  
et *Maux de jambes.*  
Nous soussignés déclarons avoir été  
guéris, en très peu de temps, de *maux de*  
*jambes, varices, etc.*, par l'emploi du  
**Baume de Gustave GRISEL,**  
et nous nous faisons un devoir de le recom-  
mander à toutes les personnes qui  
souffrent de pareils maux (jambes ouvertes,  
etc.), etc.  
La Chaux-de-Fonds, le 30 Janv. 1890.  
FANNY VON AËSCH,  
BERNARD KÄMPF, F.-H. SANDOZ,  
VEUVE ROSINE HOFFSTETTER,  
LAURE SCHNERR.  
Pour tous renseignements, s'adresser à  
M. Gustave GRISEL, rue de la Char-  
rière 22, au premier étage. 13067  
Certificats à disposition.  
M. G. Grisel se recommande également  
pour les rhabillages de pendules, régula-  
teurs, cartels, etc.

**A louer pour Saint-Georges 1892**  
à la RUE DE LA RONDE  
Un magasin; 184-2  
Un logement de 3 pièces.  
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

**Timbres-impôt**  
DE LA  
**Commune de la Chaux-de-Fonds**  
En vente dans les magasins ci-après  
Bureau de l'IMPARTIAL (Librairie A. Cour-  
voisier), place du Marché.  
M.M.  
H. Wägeli, tabacs, pl. Hôtel-de-Ville 6.  
Georg. Dubois, fers, Fritz Courvoisier 2.  
Jean Weber, épicerie, Fritz Courvoisier 4.  
Frères Schneider, épicerie et boulangerie,  
rue Fritz Courvoisier 20.  
Marmet-Roth, épicerie, Granges 6.  
J.-A. Stauffer, épicerie, Hôtel-de-Ville 34.  
Jacob Ischer, épicerie, Hôtel-de-Ville 48.  
Deladoy, confiserie, rue de la Balance 2.  
Wille-Notz, épicerie, r. de la Balance 10.  
Boucherie Sociale, rue de la Ronde 2.  
Cuisine populaire, rue du Collège 11.  
Débit de sel (A. Dubois), r. du Collège 13.  
Arthur Paux, tabacs, rue du Versoix 1.  
A. Depierre, épicerie, rue du Versoix 1.  
David Hirsig, épicerie, rue du Versoix 7.  
C. Bourquin, épicerie, r. de l'Industrie 20.  
P. Schallenberg, chapellerie, r. du Puits 1.  
A. Perret-Savoie, épicerie, Charrière 4.  
Marie Colomb, épicerie, Charrière 14.  
Henri Sandoz, fournitures d'horlogerie,  
rue Neuve 2.  
Roulet-Douillot, boulangerie, r. Neuve 5.  
Emile Piroué, coiffeur, place Neuve 12.  
Zélim Béguin, épicerie, rue St-Pierre 14.  
Ch.-F. Redard, épicerie, rue du Parc 11.  
Boucherie Sociale, rue du Parc 17.  
M<sup>me</sup> Stähli, épicerie, r. de la Demoiselle 19.  
M<sup>me</sup> Matthey, papeterie, Léop. Robert 23.  
Ch. Kohler, tabacs, r. Léopold Robert 25.  
E. Bachmann, fers, r. Léopold Robert 26.  
Société de Consommation, Jaquet Droz 27.  
A. Eymann, épicerie, Léopold Robert 43.  
A. Winterfeld, épicerie, Léop. Robert 61.  
Piroué-Bon, coiffeur, rue du Grenier 10.  
Alc. Studler, épicerie, rue du Manège 17.  
Sœurs Schley, librairie, rue de la Paix 44.  
J.-G. Luthy, épicerie, rue de la Paix 74.  
Auguste Egli, épicerie, rue du Progrès 65.  
Jules Froidevaux, épicerie, r. du Parc 66.  
M<sup>me</sup> Wenker-Girard, épicerie, Parc 62.  
P. JeanRichard, épicerie, r. de la Serre 73.

**PIANOS**  
choisis et garantis, des meilleures  
fabriques suisses et étrangères  
**HARMONIUMS, GUITARES, VIOLONS et**  
autres instruments de musique.  
**HUGO-E. JACOBI**  
facteur de pianos, à NEUCHÂTEL  
VENTE, ÉCHANGE, LOCATION  
RÉPARATIONS ET ACCORDS DE PIANOS ET HARMONIUMS  
Magasin à la Chaux-de-Fonds  
11, Rue du Parc, 11, ouvert les  
jeudi et vendredi de chaque semaine. 9977

**Grande liquidation définitive**  
de tous les articles en magasin à prix dé-  
fiant toute concurrence, au **magasin**  
de mercerie de  
**M<sup>me</sup> Ulrich Jacot**  
rue Léopold Robert 27.  
Les banques et vitrines sont aussi à  
vendre. 284-4

**Au Grand Magasin de Fers et Combustibles**  
GROS - DÉTAIL  
**Albert Kaufmann**  
8, rue du Marché 8.

Aux prix de fabrique :

- Calorifères inextinguibles, système américain perfectionné, des meilleures fabriques.
- Calorifères d'Oberburg à ventilation, patentés.
- Fourneaux émaillés en couleurs, garnis.
- Fourneaux en fonte et en tôle, garnis en briques.
- Tuyaux, Seaux et Pelles à coke. 13422

Qualité supérieure.

- Anthracite belge.
- Anthracite pour fourneaux américains.
- Houille en morceaux.
- Briquettes de lignite.
- Briquettes perforées.
- Coke pour la fonte.
- Coke pour émailleries.
- Coke pour chauffage.
- Charbon au natron.
- Charbon de bois.



TÉLÉPHONE

**SEL-LESSIVE OU**  
**LESSIVE**  
Produit supérieur pour blanchir le linge sans le gâter. Il ne  
serce pas les mains. Nettoie parfaitement: planchers, mé-  
taux, etc. Extrait de l'analyse chimique sur chaque paquet. 8472

**RICHARD**  
L. Richard, Neuchâtel

**BISCUITERIE**  
Grand choix. Mélange à 1 franc la  
livre Maspains assortis aux amandes,  
noisettes, chocolat, etc., à 1 fr. la demi-  
livre. Biscuits salés anglais. Chocolats  
crème. Biscuits Albert, 65 c. la demi-livre.  
Nounettes, depuis 65 cent. le paquet.

Saucisses de bœuf, Cervelas polo-  
nais, Gotha, Salami, Jambon roulé  
au crû, Morue d'Islande, gros poisson.

Jambon bernois, Jambons à  
noeud (désossés et dégraissés pour man-  
ger crus). Saucisses de foie gras.

**ORANGES, MANDARINES**  
Chez  
**E. Bopp-Tissot**  
Place Neuve 12. 278-2

**AVIS.** Réparations et polli-  
sage de meubles à do-  
micile ou chez lui. Prix modérés. Louis  
RAIDT, menuisier-ébéniste, rue du  
Progrès 7. 8787-20

**Attention**  
**BONNETERIE, GANTERIE**  
**MERCERIE**  
Pour fin de saison, tous les Ar-  
ticles d'hiver seront vendus  
aux prix de facture. 477-3  
**16, RUE NEUVE 16**  
(anc. bureau de l'IMPARTIAL).  
Se recommande,  
M<sup>me</sup> Marthe TISSOT.

**Lingerie**  
Façons de chemises pour femmes de-  
puis 70 c., pour hommes, 1 fr. 25; Man-  
telet à plaques, 80 c.; Tabliers pour en-  
fants, (en tous genres), 70 c. Caleçons p<sup>r</sup>  
femmes, 70 c. Caleçons pour enfants, 50 c.  
Blouses pour hommes, 80 c. Façons de  
jupons, depuis 1 fr. Ouvrage prompt et  
soigné. - S'adresser rue du Puits 15,  
au 1<sup>er</sup> étage. 413-2

**La Vente**  
en faveur des MISSIONS aura lieu,  
Dieu voulant, les premiers jours de Mars.  
Toutes les personnes qui s'intéressent à  
cette œuvre sont priées de bien vouloir  
remettre leurs dons, en nature ou en ar-  
gent, aux Dames du Comité dont les noms  
sont : 314 6

Mesdames,  
Jacottet, pasteur. Arnold Grosjan.  
Borel Girard, past. Stammelbach.  
Doutrebande, past. Schönholzer.  
Borel Etienne, past. E. Lamazure.  
Tissot-Perret, past. Parel-Thurban.  
Nicollet-Hugli. Sandoz-Perrochet.  
Mentha. Roulet-Douillot.  
Soguel. Billon-Ducommun.  
Iriuel. L. Robert-Jacot.

**Enchères de mobilier**  
Mercredi 20 Janvier 1892,  
dès les 10 heures du matin, il  
sera exposé aux enchères publiques, sous  
le Couvert communal, un lit en fer com-  
plet, un dressoir, une bibliothèque, un  
fauteuil, deux canapés, des tables, lava-  
bois, glaces, rideaux, vaisselle, etc., le  
tout très bien conservé, ainsi qu'un bel  
ameublement de salle à manger  
vieux chêne.  
Pour ce dernier meuble, des offres peu-  
vent être faites jusqu'au jour des enchères,  
au Bureau du Notaire A. Quartier,  
rue Fritz Courvoisier 9.  
403-3 Syndicat BOLARD FRÈRES.

**Compte aux choux**  
à 40 centimes le kilo, à la Bouche-  
rie Tripet, rue de la Demoiselle 101.  
382-2

ÉVALUÉS des essais du lait du 12 Janvier au 13 Janvier 1892.  
Les laitières sont classées dans le tableau d'après la quantité de lait qu'elles fournissent.

Noms des laitières	Quantité de lait (litres)
Kobler, Gottlieb, Grandes Crossettes 7	46
Gartisch, Christian, Buelles 10	42
Calame, Paul-Frédéric, Buelles 2	38
Wenger, Christian, Sombailles 15	38
Jacot, Dodanim, Buelles 5	36
Frutchoy, Ulrich, Grandes-Crossettes 19	36
Barben, Jean, Buelles 14	35
Frey, Auguste, Grandes-Crossettes 22	35
Schriner, Wilhelm, B. de la Capitaine 3	32
Leuba, Numa, Petites-Crossettes 4	32
Grossenbacher, Chr. Aimé, Pet. Crossettes 12	32
Thiébaud, Ulysse, Petites-Crossettes 8	32

LA CHAUX-DE-FONDS, le 14 Janvier 1892

**GUIDE PRATIQUE**  
DES  
**TRAVAUX MANUELS**  
650 figures, 600 exercices.  
Construction. Collage. Pliage. Décou-  
page. Tressage. Tissage. Cartonage.  
Vannerie. Modelage. Moulage. Travail  
du bois et du fil, etc.  
PRIX BROCHÉ : 2 fr.

**BIBLIOTHÈQUE INSTRUCTIVE**  
et amusante, illustrée

**TOM TIT**  
LA SCIENCE AMUSANTE  
100 Expériences. 115 Gravures.  
Ce charmant ouvrage fait la joie  
des réunions de famille.  
Broché, 3 fr. Relié tranch. jas., 4 fr.  
Relié tranches dorées, 4 fr. 50

Volume cartonné, 64 pages  
de texte et 6 gravures, **70 c.**  
*Le Cheval du cuirassier*, par L. Collas.  
*Christine*, par M<sup>me</sup> E. Raymond.  
*Contes et historiettes*, par L. Hameau.  
*Fakirs et jongleurs*, par D. Arnould.  
*Une Héroïne française*, par Léon Roger.  
*Une Idylle au village*, par A. Lepage.  
*La Marmotte*, par E. Gayot.  
*La Pêche en mer*, par H. de la Blanchère.  
*Sur la plage*, par H. de la Blanchère.  
*Le Petit Hérviot*, par A. Lepage.  
*Les deux poupées de Nuremberg*, par J.  
de Rocheray.  
*La révolte des grandes*, par M<sup>me</sup> Danglars.  
*Le Testament*, par P. Lacroix (Bibl. Jacob).  
*Tout pour le mieux*, conte hollandais.

*Jeannot Lapin*, par G. de Cherville.  
*La jolie brodeuse*, par B. Auerbach.  
*La Nièce du président*, par M. Maréchal.  
*L'Oncle Hégésippe*, par L. Collas.  
*Prisonnier*, par B. Auerbach.  
*Le Roi Mounza*, par C. Améro.  
*La Volière*, par P. Lacroix (Bibl. Jacob).

Volume tranches dorées, **1 fr. 10**  
112 pages de texte,  
*Le Gâteau des Rois*, par P. Lacroix (B. J.).  
*Une Mission périlleuse*, par G. Henty.  
*Le Monde des fauves*, par Fulbert Dumon-  
teuil.  
*Le Paria*, par L. Collas.  
*Le Seigneur Tigre*, par D. Arnould.  
*Le Tournoi*, par Walther Scott.

Volume tranches dorées, **2 fr. 25**  
189 pages de texte,  
*Caporal*, histoire d'un chien, par G. de  
Cherville.  
*Les cinq sous du Juif errant*, par A. Giron.  
*Gaspard l'Avisé*, par G. de Cherville.  
*Le petit chaudronnier*, p<sup>r</sup> Guerrier de Haupt.  
*Les trois sœurs*, chronique du temps passé.

Volume tranches dorées, **2 fr. 85**  
189 pages de texte,  
*Les deux roses banches*, par G. Bonnefont.  
*Le Général Gordon*, par M. A. de Bovet.  
*Les grandes batailles d'autrefois* (France  
1066-1745), par P. Louisy.  
*Les Marins de la Reine-Blanche*, par L.  
Reymond.  
*La Pêcheuse de crevettes*, par L. Hameau.  
*Roi et paysan*, légende italienne.

**Bibliothèque de voyages, de chasses, d'aventures**  
Volume de 250 pages de texte,  
orné de gravures, à **1.25 & 1.50**  
*Les Enfants des Bois*, par Mayne Reid.  
*Le Chef Blanc*, par Mayne Reid.  
*Les chasseurs de chevelures*, par Mayne  
Reid.  
*Les chasseurs de la Baie d'Hudson*, par  
Mayne Reid.  
*Pour un Buffalo blanc*, par Mayne Reid.  
*De Paris à Berlin*, par Victor Tissot.  
*A toutes voiles*, par F. Cooper.  
*Le tueur de daims*, par F. Cooper.  
*Voyages, aventures et combats*, par L. Gar-  
neroy.  
*Mes Pontons*, par L. Garneroy.  
*A la recherche d'une Colonie*, par Ch.  
Rowcroft.  
*Prisonniers des noirs*, par Ch. Rowcroft.  
*Les drames de l'Inde*, par F. Maynard.  
*Un drame dans les mers boréales*, par F.  
Maynard.  
*Pierre simple*, par Marrijat.  
*Robinson des glaces*, par Marrijat.  
*Les émigrants*, par Hoffmann.  
*Le Robinson des Alpes*, par G. Aimard.

Volume cartonné, 80 pages  
de texte, **75 c.**  
*Le Braconnier*, par P. Lacroix (B. Jacob).  
*Une Chasse d'écotier*, par G. de Cherville.  
*La Chatte blanche*, par M<sup>me</sup> d'Aulnoy.  
*Coco l'écureuil*, par E. Gayot.  
*Un hiver dans les Alpes*, par S. de Paroy.  
*L'Ile des plaisirs*, par Fénélon.  
*L'Inferme*, par Paria Korrigan.

Volume tranches dorées, **1 fr. 80**  
144 pages de texte,  
*Aventures lointaines*, par P. Frédé.  
*Chez les Lapons*, par R. de Gourmont.  
*La Fée aux Oiseaux*, par M<sup>me</sup> G. Demoulin.  
*La Ferme du Manoir*, par P. Deltuf.  
*La Jeune Sibérienne*, par X. de Maistre.  
*Malador*, par G. de Cherville.

Tous ces volumes sont reliés et ornés  
de nombreuses gravures.  
**POUR VELOCÉMENS**  
*La Reine Bicyclette*, brochure de 79 pages,  
ornée de nombreuses gravures.  
*Histoire humoristique du Vétocipède* de-  
puis les temps les plus reculés jusqu'à  
nos jours.

**COURS NORMAL**  
DE  
**TRAVAUX MANUELS**  
380 figures.  
Menuiserie - Ajustage - Tour  
Forge.  
BROCHÉ : 3 francs

**GRAND CHOIX DE MONOLOGUES, DIALOGUES & COMÉDIES**  
**LIBRAIRIE A. COURVOISIER**  
Place du Marché, la Chaux-de-Fonds

LA  
**Cuisine de la Ménagère économe**  
et de la Garde-Malade  
Spécialement destinée aux classes  
ouvrières et bourgeoises.  
PRIX BROCHÉ : 2 francs

Une personne d'un certain âge, de toute confiance, se recommande pour faire des chambres. — S'adresser rue des Terreaux 25, au 1<sup>er</sup> étage. 519-3

Une demoiselle demande à faire des chambres ou des ménages; elle se recommande aussi pour la lingerie. — S'adresser rue du Parc 91, au pignon. 520-3

Une dame ancienne institutrice, connaissant très bien le français et suffisamment l'anglais, cherche un emploi dans un bureau, comptoir ou magasin, pour faire les écritures ou pour toute autre occupation. Elle se contenterait d'un modeste salaire. 436-4 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. Une servante de toute confiance, connaissant tous les travaux d'un ménage, coudre et raccommoder, cherche à se placer de suite. 482-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille. Une jeune fille cherche une place de commissionnaire et pour aider au ménage. — S'adr. rue de l'Industrie 34, au rez-de-chaussée. 433-3

Sommelière. Une belle et jeune sommelière, connaissant les deux langues et le service à fond, cherche à se placer de suite dans une bonne brasserie ou hôtel. Certificats à disposition. — S'adresser au Bureau central, rue du Puits 7. 493-3

Un comptable expérimenté, français et allemand, cherche emploi au plus vite. — Prière d'adresser les offres, sous chiffres A. T. N. 392, au bureau de l'IMPARTIAL. 392-2

Relevense. Une personne expérimentée, qui a l'habitude des dames, se recommande comme relevense ou garde malade. Elle entreprendrait aussi des ménages à faire. Bonnes références. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 17. 439-2

Sertisseuse. Une sertisseuse demande de l'ouvrage, soit en moyennes ou échappements ancre et cylindre. Ouvrage fidèle. — S'adresser rue du Grenier 33, au 2<sup>e</sup> étage. 444-2

Graveur. Un finisseur demande place de suite ou pour la quinzaine. — S'adresser rue de l'Industrie 25, au 2<sup>e</sup> étage. 396-2

Finisseuse. Une bonne ouvrière finisseuse de boîtes or demande à se placer de suite. 409-2 S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL.

Une couturière sortant des ateliers du Bon Marché demande des journées. — S'adresser chez M. Karlen, rue du Collège 42. 333-1

Guillocheur. M. Ulysse Perret, rue du Parc 91, demande une place de guillocheur. — A la même adresse deux chambres non meublées et indépendantes sont à remettre. 336-1

Repasseur. Un bon repasseur demande une place dans un comptoir, ou à défaut une place d'assujettir remonteur. 317-4 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Apprentie. On demande de suite une apprentie réglieuse. 510-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commissionnaire. On demande un jeune garçon intelligent pour faire les commissions dans un comptoir de la localité. 516-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Remonteurs en chambre ayant exclusivement l'habitude de remonteurs 10 lignes, sont invités à déposer leurs prix, sous initiales A. P. C. 517, au bureau de l'IMPARTIAL. 517-3

Employé. On demande un employé au courant de la fabrication et ayant une belle écriture. — S'adresser Case 2104, Poste restante. 518-6

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille pour aider au ménage et garder des enfants. — S'adresser rue de l'Industrie 19, au 1<sup>er</sup> étage. 521-3

Tailleuses. On demande, à l'année, une ou deux ouvrières sérieuses, très au courant des ouvrages. S'adresser chez Mme Held-Perrenou, couturière, quai Perdonnet, à Vevey (O. Y. 2130) 538-4

Servante. On demande, pour le premier février, une bonne servante. S'adresser à Mme Huguenin-Zbinden, rue du Parc 15. 539-3

Jeune homme. Une maison de Besançon pourrait employer un jeune homme connaissant la comptabilité et un peu l'horlogerie. — Déposer les offres, sous initiales Z. B. 472, au bureau de l'IMPARTIAL. 475-3

Polisseuse. Une ouvrière pour fonds de suite, pour le dehors. Engagement au mois. — S'adresser rue du Premier Mars n° 11 A, au 2<sup>e</sup> étage. 479-3

Jeune fille. On demande une jeune fille de 16 à 18 ans disposant d'une heure par jour pour faire un bureau. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 480-3

Servante. On cherche pour le commencement de février une brave servante sachant cuire et connaissant tous les travaux du ménage. Bon gage. Références exigées. 481-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille de toute moralité pour s'aider au ménage. 484-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande dans un ménage sans enfants une bonne fille sachant bien cuisiner et faire un ménage inutile de se présenter sans de bonnes références. Bons gages. 446-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Cuisinières. On demande de suite pour hôtel deux bonnes cuisinières, gages 35 à 45 francs; pour maison bourgeoise et pensions, plusieurs bonnes cuisinières, servantes et femmes de chambre. — S'adresser au Bureau central, rue du Puits 7. 492-3

Jeune fille. On demande pour l'Angleterre, dans une famille Suisse, une jeune fille honorable et au courant des travaux du ménage. 445-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Apprentie. On demande de suite une jeune fille comme apprentie tailleuse et une assujettie pour la fin de mars, 462-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Polisseuse. Une bonne polisseuse de fonds sachant bien mettre en couleur est demandée de suite. 385-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Apprentie. On demande de suite une apprentie réglieuse, logée et nourrie chez ses parents. — S'adresser rue de la Serre 71, au deuxième étage. 393-2

Servante. On cherche pour tout faire dans un ménage une domestique propre, active et connaissant la cuisine. Bonnes références exigées. — S'adr. au Grand Bazar Parisien, rue Léopold Robert 46. 394-2

Jeune fille. On demande pour entrer de suite une jeune fille pour un petit ménage. 386-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Cuisinières. On demande deux bonnes cuisinières (gages, 30 fr. par mois), ainsi que plusieurs bonnes filles. — S'adresser au Bureau de placement de confiance, rue de la Demoiselle n° 36. 391-2

Apprentie. On demande de suite une jeune fille comme apprentie réglieuse. — S'adresser rue Léopold Robert 56 A, au 1<sup>er</sup> étage. 395-2

Modiste. On demande près de Bâle et pour fin février une jeune fille de bonne conduite, ayant fini son apprentissage de modiste; elle aurait l'occasion d'apprendre l'allemand. Vie de famille et rétribution après travail. 404-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commis. On demande pour une première maison d'horlogerie d'Allemagne un jeune commis au courant de la fabrication et pouvant correspondre en français et allemand. 331-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Cuisinière. On demande pour le 1<sup>er</sup> février une fille sachant cuire et connaissant tous les travaux d'un ménage. Références exigées. Bon gage. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 330-1

Finisseuse. On demande de suite une ouvrière finisseuse de boîtes argent et une apprentie polisseuse. — S'adresser rue de l'Hôtel de Ville 46. 328-1

Servante. On demande dans un petit ménage d'ordre une fille sachant faire la cuisine et les travaux du ménage. Bon gage. Il est inutile de se présenter sans des certificats de moralité. Entrée le plus vite possible. 825-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune homme. On demande un jeune homme de 18 à 20 ans sachant limer pour aider à divers travaux et nettoyer un logement. 327-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande de suite une fille pour s'aider dans un ménage. 332-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Doreuse. On demande une bonne ouvrière doreuse de roues. — S'adresser rue Léopold Robert 61, au 3<sup>e</sup> étage, à droite. 335-1

Doreur. On demande pour entrer de suite un bon doreur. — S'adr. café de la Croix-Blanche, rue de la Chapelle 3. 350-1

Apprenti. Un jeune homme intelligent, de bonne conduite et possédant une belle écriture, pourrait entrer de suite comme apprenti aux bureaux de MM. G. Leuba, avocat, et Ch.-E. Gallandre, notaire, place Neuve 10. 292-1

Appartement. On offre à louer, pour St-Georges 1892, un petit logement avec dépendances, dans une maison d'ordre. — S'adresser chez M. D' Ruch, rue du Premier Mars 10. 540-3

Cabinet. A louer de suite un cabinet meublé. — S'adresser rue de la Serre 59, au 1<sup>er</sup> étage. 511-3

Chambre. A louer, à une personne de toute moralité, une chambre meublée, située au centre du village. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 526-3

Chambres. A louer de suite deux chambres meublées. 536-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Cabinet. On offre à louer un cabinet meublé, à 1 ou 2 messieurs de toute moralité et travaillant dehors. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 541-3

Chambre. A louer une chambre meublée, indépendante, au soleil, à un ou deux messieurs. — S'adresser rue des Terreaux 27, au premier étage. 512-3

Chambres. On offre à louer 2 chambres antiques, indépendantes, non meublées, situées à la «Fia» Boulevard de la Gare. — S'adresser à M. G. Stauffer, rue Jaquet-Droz 8. 543-3

Chambre. A remettre de suite une belle petite chambre meublée ou non. — S'adresser rue de la Demoiselle, n° 12 A, au 2<sup>e</sup> étage, à droite. 544-3

Chambres. A louer de suite trois grandes chambres indépendantes qui peuvent être utilisées comme bureaux ou comptoir, situées au premier étage de la rue Neuve 9. 548-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. Une dame offre à partager sa chambre avec une dame ou demoiselle de moralité; entrée de suite. S'adresser rue Fritz Courvoisier 24, au premier étage, à droite. 545-3

Chambre. A louer de suite une jolie chambre non meublée, à 2 fenêtres, exposée au soleil et située près de la gare. — S'adr. rue de la Serre 77, au rez-de-chaussée. 4279-4

Logement. A louer un magnifique logement de 4 pièces et cuisine; entrée immédiate si on le désire. Situation splendide; prix modéré. 338-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. A louer une belle et grande chambre indépendante, à deux fenêtres, exposée au soleil et bien meublée. 447-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, située rue Léopold Robert 51. — S'adresser au deuxième étage. 446-2

Chambre. A louer, à un ou deux messieurs, une chambre meublée exposée au soleil levant. — S'adresser chez M. J. Grossen, rue des Terreaux 9, au rez-de-chaussée, à gauche. 449-2

Appartement. A remettre pour Saint-Georges prochaine, dans une maison d'ordre, un premier étage composé de 3 pièces, avec deux alcôves, corridor, etc., situé au centre et exposé au soleil. 451-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Appartement. A louer pour Saint-Georges 1892 un appartement de 3 pièces, cuisine et dépendances, bien exposé au soleil et situé à la rue du Grenier 26. — S'adresser au 2<sup>e</sup> étage. 458-2

Appartements. A louer pour Saint-Georges prochaine, deux beaux appartements, un de trois pièces, cuisine, corridor fermé et dépendances, au 1<sup>er</sup> étage; un de quatre pièces, cuisine, corridor, alcôve et dépendances, au 2<sup>e</sup> étage. — S'adresser rue du Collège 10, au 2<sup>e</sup> étage, à droite. 457-2

Chambre. A louer une belle chambre toute meublée, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors. S'adresser rue du Progrès 17, au rez-de-chaussée, à gauche. 453-2

Chambre. A louer une chambre à deux fenêtres, meublée ou non et exposée au soleil levant. — S'adresser rue du Puits 18, au rez-de-chaussée. 450-2

Magasin. A louer de suite, pour cas imprévu, un petit magasin avec arrière-magasin et eau installée, situé rue du Collège 8. — S'adresser à M. F.-L. Bandelier, rue du Grenier 18. 147-2

Logement. A louer pour St-Georges 1892 un logement de trois grandes chambres et dépendances, situé rue de l'Hôtel-de-Ville 40. — S'adresser à M. F.-L. Bandelier, rue du Grenier 18. 148-2

Logements. A louer de suite un logement de deux pièces, cuisine et dépendances. Pour St-Georges, un logement de cinq pièces, cuisine et dépendances. — S'adresser à Mme Bourquin, rue du Stan 17. 398-2

Logement. A louer pour St-Georges un petit logement, situé près de la Gare. 405-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Appartement. Pour cas imprévu, à louer de suite un bel appartement de 3 pièces avec alcôve, cuisine et dépendances, bien exposé au soleil levant. — S'adresser en l'Étude Raoul Houriet, avocat, rue Neuve 12. 423-2

Chambre. A remettre une chambre non meublée. — S'adresser rue des Terreaux 17, au rez-de-chaussée. 397-2

Chambre. A louer de suite, à un monsieur tranquille et travaillant dehors, une chambre meublée à deux fenêtres. 399-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. A remettre de suite, à un monsieur travaillant dehors, une belle et grande chambre meublée, à deux fenêtres. — S'adresser rue du Puits n° 19, au premier étage. 421-2

Chambre. A louer de suite une chambre non meublée et indépendante. — S'adresser rue du Four 6, au premier étage, à droite. 420-2

Chambre. A louer une belle chambre meublée, au soleil levant. S'adresser rue de la Promenade 19, au rez-de-chaussée, à droite. 419-2

Chambre. A louer, pour fin Janvier, une chambre non meublée, indépendante, au soleil, avec alcôve et corridor fermé, à des personnes solvables. S'adresser rue de l'Industrie 13, au rez-de-chaussée, au fond du corridor. 418-2

Chambre. On offre à louer de suite une chambre meublée. S'adresser rue de la Ronde 26, au premier étage, à gauche. 417-2

Logement. A remettre de suite, près de la gare, un logement de 4 chambres, cuisine et dépendances. Prix avantageux. — S'adresser au magasin, rue de la Paix 5. 416-2

Logement. A louer pour Saint-Georges un petit logement de trois chambres, exposé au soleil. — S'adresser rue des Terreaux 25, au 2<sup>e</sup> étage. 329-1

Appartement. A remettre de suite et pour cause de départ un joli logement de 3 pièces avec toutes ses dépendances, exposé au soleil levant, situé au premier étage du n° 17 de la rue du Temple Allemand. — S'adresser, pour d'autres renseignements, chez M. William Grandjean, rue des Terreaux 6. 339-1

Appartement. A louer de suite ou pour le 23 avril 1892 un appartement d'une pièce et dépendances, situé rue Fritz Courvoisier 24. — S'adresser chez M. Ch.-U. Sandoz, notaire. 340-1

Appartements. A louer deux appartements de 3 pièces, à la rue de Gibraltar, l'un pour le 15 mars et l'autre pour St-Georges. 341-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Appartement. A remettre pour le 23 avril, rue Fritz Courvoisier 38, un appartement de 3 pièces et dépendances. — S'adresser au premier étage, à gauche. A la même adresse, une chambre non meublée est à louer. 354-1

Chambre. A louer, à un ou deux messieurs solvables, une grande chambre indépendante et à deux lits. — S'adresser rue de la Charrière 16, au 1<sup>er</sup> étage. 347-1

Chambre. A louer de suite une chambre meublée. — S'adresser Place d'Armes 20 B, au 1<sup>er</sup> étage. 342-1

Ou offre la couche à une personne de toute moralité et travaillant dehors. — S'adresser rue de la Demoiselle 58, au rez-de-chaussée. 343-1

Chambre. A louer de suite une chambre meublée. — S'adresser rue Jaquet-Droz 14 A, au premier étage, à droite. 344-1

Chambre. A louer une belle chambre garnie, exposée au soleil. — S'adresser chez M. A. Joriot, rue du Manège 19, au 1<sup>er</sup> étage. 345-1

Chambre. A louer une chambre non meublée, exposée au soleil. — S'adresser rue de la Serre 32, au 2<sup>e</sup> étage. 346-1

Cabinet. A louer de suite un cabinet meublé, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors. — S'adresser rue du Collège 27 A. 348-1

Chambre. A louer une chambre meublée ou non. — S'adresser, entre midi et une heure, rue de l'Industrie 23, au second étage, à gauche. 349-1

Chambres. A louer de suite deux belles chambres non meublées à des personnes d'ordre. — S'adresser rue de l'Industrie 25. 371-1

Chambre. A louer de suite une jolie chambre meublée, à un monsieur tranquille et travaillant dehors. — S'adresser rue de la Paix 69, au premier étage, à droite. 352-1

Chambre. A louer une chambre non meublée, bien exposée au soleil et indépendante. — Pour renseignements, s'adresser rue du Parc 52, au 1<sup>er</sup> étage. 353-1

Des personnes demandent à louer pour Saint-Georges 1892 un appartement de 4 pièces et corridor. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 485-3

On demande à louer un petit logement aux environs de la Place du Bois. — S'adresser à l'atelier de chaudronnerie, rue de l'Industrie 18, entrée par la rue du Soleil. 490-3

On demande à louer de suite un petit logement pour deux personnes tranquilles. 359-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à louer une bonne cave avec entrée facile, située autant que possible près de la Place du Marché. — S'adresser sous initiales J. B. M. 361, au bureau de l'IMPARTIAL. 361-1

Un jeune homme de toute moralité demande à louer pour le 1<sup>er</sup> mars prochain deux chambres meublées (salon et chambre à coucher) et indépendantes, situées au centre du village et exposées au soleil. — S'adresser par écrit Case 854. 351-1

On demande à acheter un tour à bas prix deux petits fourneaux en fonte, dont un pouvant être utilisé pour repasseuse. — S'adr. rue de la Charrière 19, au 2<sup>e</sup> étage. 537-3

A vendre un lit en noyer avec paillassade à ressorts, un lit de fer, les deux à deux places, et un établi en chêne. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 546-3

A vendre une ancienne PENDULE bien conservée. 496-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Bonne occasion! Un joli petit canapé-lit formant chaise-longue est à vendre; prix très bas. — S'adresser rue de la Chapelle 3, au 1<sup>er</sup> étage. 489-3

A vendre un régulateur de comptoir, bois en noyer, avec seconde au centre, longueur 1 mètre 50 c/m. Pour visiter, s'adresser chez M. E. Montandon, rue du Parc 91, au premier étage, à gauche. 454-2

Piano. A vendre faute d'emploi un bon piano. 452-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre des tailloirs de bois. Prix très avantageux et rendu à domicile. — S'adresser rue du Progrès 2, au 2<sup>e</sup> étage. 414-2

A vendre une glisse à bras, neuve et bien ferrée. 413-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre plusieurs traineaux de luxe garnis et non garnis, un traineau à bretelles et une glisse à bras d'occasion. — S'adresser à M. J. Bernath, marché. 370-1

A vendre une belle balance convertie en marbre, force 30 k., poids en laiton, 1 dite pour peser l'or, 1 établi de graveurs à 4 places et 1 bon lapidaire. S'adresser rue de la Serre 29, au troisième étage. 357-1

Traineau. On offre à vendre un traineau neuf, avec mécanique; bon pour un laitier. — S'adresser à M. Wächli, maréchal, à la Ferrière. 356-1

A vendre un excellent potage n° 11 1/2 avec tous ses accessoires, ainsi qu'une chiffonnière, une table ronde, un lit d'enfant, une poussette, 6 chaises ou jonc; le tout ayant été servi une année. Prix très avantageux. 358-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre un canapé parisien, usagé, au prix de fr. 15, ainsi qu'un régulateur à fr. 25. — S'adresser rue du Parc 76, au 2<sup>e</sup> étage, à gauche. 355-1

Il a été égaré dans les rues de la localité un paquet remis à faux contenant six fonds or n° 247,401 à 247,406. — Le rapporter, contre récompense, au bureau de l'IMPARTIAL. 410-2

Perdu depuis la rue du Collège sur la place DuBois, un portemonnaie contenant 8 ou 9 francs, une bague or 14 karats et un petit canif. — Le rapporter, contre récompense, chez Mme Fatta, rue du Collège 8, au 2<sup>e</sup> étage. 411-2

Oublié au Temple indépendant un parapluie, plusieurs Ps utiers et Hymnes du Croquant. — Ces objets peuvent être réclamés chez le concierge, rue du Progrès 20. 412-2

Perdu deux petites clefs liées par un anneau. — Les rapporter au bureau de l'IMPARTIAL. 455-2

Perdu Dimanche, dans le voisinage de la Place Neuve, un sac gris, contenant une paire de caoutchoucs. — Le rapporter, contre récompense, rue de la Serre 25, au premier étage. 362-1

Monsieur et Madame Louis Bobbia et leurs enfants, ainsi que les familles Army, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la mort de leur cher père, beau-père et parent, Monsieur Johann ARNY, survenue mercredi soir, à l'âge de 70 ans, à la suite d'une longue et pénible maladie. Luterwyl (Soleure), le 15 janvier 1892. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 533-1

Madame Poma et ses enfants, en Amérique, Monsieur et Madame Gubler dit Poma et leurs enfants, à la Chaux-de-Fonds, ont la douleur de faire-part à leurs amis et connaissances de la mort de leur cher époux, père, beau-père et grand-père, Monsieur Antoine-Bainca POMA, que Dieu a enlevé à leur affection mercredi, à l'âge de 62 ans. La Chaux-de-Fonds, le 15 Janvier 1892. L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu samedi 16 courant, à 9 heures du matin. Domicile mortuaire, Hôpital. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 534-1

Les membres de la Fraternité sont priés d'assister samedi 16 courant, à neuf heures du matin, au convoi funèbre de Monsieur Antoine Poma, leur collègue. (N° Mat. 1809.) 535-1 Le Comité.

Heureux sont dès à présent les morts qui meurent au Seigneur, oui, dit l'Esprit, car ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent. Apoc. 14, 13.

Monsieur Emile Kunz, fabricant d'horlogerie, à Besançon, Messieurs Emile, Henri et Charles Kunz, Mesdemoiselles Hélène, Louise, Berthe, Jeanne et Julia Kunz, Madame veuve Aline Barbier née Galli, et ses enfants, à la Chaux-de-Fonds, Mademoiselle Adèle Galli, Monsieur et Madame Abram Kunz et leur enfant, à la Chaux-de-Fonds, Monsieur Arnold Kunz, à la Chaux-de-Fonds, Monsieur et Madame James Montandon Kunz et leurs enfants, à la Chaux-de-Fonds, Mademoiselle Marie Kunz, à la Chaux-de-Fonds, ainsi que les familles Kunz et Vuille, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame Anna-Maria KUNZ, née GALLI leur épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée jeudi, à l'âge de 35 1/2 ans. Besançon, le 15 janvier 1892. Les obsèques auront lieu samedi 16 courant, à 1 h. précis de l'après-midi, au Temple protestant. On se réunira au domicile mortuaire, rue des Chaprais 33, Besançon. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 547-1

Monsieur Christian Hertig, Monsieur et Madame Jules Humbert-Hertig, Monsieur Arthur Hertig, en Amérique, Monsieur et Madame Jean Hertig, à St-Aubin, les familles Hertig, Enderlin, Morhart et Kaiser, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur regrettée épouse, mère, sœur, belle-sœur et tante, Mme Marguerite HERTIG née Enderlin que Dieu a retirée à Lui, vendredi, à 7 h. du matin, dans sa 50<sup>e</sup> année, après une longue et pénible maladie. La Chaux-de-Fonds, le 15 Janvier 1892. L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu dimanche 17 courant, à 1 h. après-midi. Domicile mortuaire, rue Daniel Jeanrichard 19. On ne reçoit pas. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 549-2

Messieurs les membres des Sociétés suivantes:

Cerole du Sapin, Concordia, Fabricants d'horlogerie, Remonteurs, la Bernoise, la Fraternité, Musique militaire les Armes-Réunies, sont priés d'assister dimanche 17 courant, à 1 heure après-midi, au convoi funèbre de Madame Marguerite Hertig née Enderlin, épouse de M. Christian Hertig et belle-mère de M. Jules Humbert, leurs collègues. 550-2

### CAFÉ LYRIQUE

17, rue de la Balance 17. 473-2

Raoul PERROUD, tenancier.

Samedi 16 Janvier 1892  
dès 9 heures,

### SOIRÉE VOCALE

organisée par  
Dix Amateurs de la Ville

Méodies, romances, airs d'opéras, duos,  
chansons, chansonnettes comiques,  
etc. etc.

ENTRÉE LIBRE

Des quêtes seront faites au profit des  
Soupes scolaires.

### Grande Brasserie BARBEN

23, rue du Collège 23. 474-2

Nor Samstag und Sonntag den 16. und 17. dies  
von 8 Uhr Abends

### 3 grosse Konzerte

gegeben von den beliebten

Nichtwirklichen Tyrolern.

Entrée libre Entrée libre

Sonntags 2 1/2 Uhr:

### MATINÉE

### Hôtel de la Croix-Fédérale

CRÉT-DU-LOCLE

### H. LAMARCHE

Repas de nocés et Sociétés

sur commande. 509-6

Vastes locaux. Bonne musique à disposition.

Ecuries et remises pour voitures.

Consommations de 1<sup>er</sup> choix,

### BRASSERIE GAMBRINUS

rue Léopold Robert. 10865-99

— TOUS LES JOURS —

### Choucroute de Strasbourg

avec viande de porc assortie

### Saucisses de Francfort

avec Meerrettig.

On sert pour emporter.

Se recommande

Otto Ulrich.

### Brasserie HAUERT

12, RUE DE LA SERRE 12.

TOUS LES SOIRS

### Choucroute de Strasbourg

avec viande de porc assortie,

COTELETTES

SAUCISSES DE FRANCFORT

avec meerrettig. 10404-25

On sert pour emporter.

### Café-Restaurant VITAL MATHEY

EPLATURES 437-2

Dimanche 17 Janvier 1892

à 7 1/2 h. du soir,

### Souper aux tripes

et lapins

Se recommande, LE TENANCIER.

### Café-brasserie

46, rue du Parc 46.

TOUS LES SAMEDIS SOIRS

dès 8 heures, 11188-9

### SOUPER AUX TRIPES

Se recommande, A. Schorn.

### Café de l'Écusson fédéral

5, rue de la Boucherie 5.

TOUS LES SAMEDIS SOIRS

à 8 heures,

### Souper aux tripes

BILLARD au premier étage.

14869-5 D. GENTON.

### MUGUET

fleuri p<sup>r</sup> toute la saison d'hiver

Expéditions au dehors.

### Mathias BAUR, horticulteur

Rue de la Chapelle 6 14451-7

CHAUX-DE-FONDS

### CASINO-THÉÂTRE

Direction LACLAINDIÈRE  
(V<sup>e</sup> année).

— Dimanche 17 Janvier —

Bureaux à 2 h. Rideau à 2 1/2 h.

### MATINÉE

Représentation à prix réduits.

### MIRILLE

Opéra en 3 actes et 4 tableaux.  
Tiré du poème de F. Mistral, par M. Carré.  
Musique de Gounod.

Pour le prix des places, voir affiches et programmes.

Le soir

Bureaux à 6 1/2 h. Rideau à 7 h.

très précises.

Dernière représentation de

### Si j'étais Roi

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux.  
Paroles de MM. Dennery et Brésil.  
Musique d'Adolphe Adam.

### L'ABBÉ CONSTANTIN

Pièce en trois actes,  
tirée du roman d'Halévy, de MM. H.  
Crémieux et Pierre de Courcelle.

Pour plus de détails, voir  
les affiches et programmes. 506-2

La porte de la ruelle du Casino sera  
ouverte à 6 1/4 heures du soir.

AVIS. — Un vestiaire se trouve au  
premier étage, chez Mme Evaré-Sagne.

— ANCIEN —

### Restaurant des Armes-Réunies

(SALLE DU BAS) 513-2

Dimanche 17 Janvier 1892

à 2 h. après midi,

### GRAND CONCERT

donné par

l'ORCHESTRE des AMIS

avec le concours de

M. Demay, comique en tous genres.

— ENTRÉE LIBRE. —

Dès 8 heures,

### SOIRÉE DANSANTE

dans la grande salle.

### HOTEL de la VUE DES ALPES

Les Alpes sont parfaitement  
visibles ces jours, aussi les prome-  
neurs qui se dirigeront de ce côté, jouiront-ils d'un panorama magnifique.

Ils trouveront au restaurant d'excellentes  
consommations, consistant en : Fromage d'Emmenthal, Charcuterie paysanne,  
etc., arrosés de vins vieux de 1<sup>re</sup> qualité.

Les traîneaux sont favorisés d'excellents  
chemins. 435-2

TELEPHONE

ACHÉTEZ TOUJOURS

LES COMBUSTIBLES

ÉCONOMIQUES

DE L'USINE

DES ENFERS

MATHEY-DORÉ FILS

10074-16

Bureaux de commandes pour la  
Chaux-de-Fonds :

Grand Kiosque littéraire ;

Bazar de l'Abelle ;

Arthur Paux, magasin de cigares,  
rue du Versoix ;

Kiosque à journaux, place de l'Hô-  
tel-de-Ville.

Enfoncé les Gérandel !

depuis que les

### Pastilles Mousse d'Islande

ont paru

Confiserie Deladocq

2, Rue de la Balance 2.

1871-21

Pensionnaires. On demande quel-  
ques bons pension-  
naires, avec la couche. — Une bonne  
journalière demande quelques jour-  
nées pour laver, écurer ou pour laver du  
linge à la maison. — S'adresser rue  
Jaquet-Droz 39, au pignon. 433-2

### Monteurs de boîtes ou fabricants

faisant pièces métal blanc, sont prêts d'a-  
dresser prix-courant à MM. Haasenstein  
et Vogler, St-Imier, sous chiffre H-128-J.

428-1

### BRASSERIE DU SQUARE

vis-à-vis de la Gare.

Samedi 16 janvier et jours suivants,

à 8 h. du soir,

### CONCERT

DONNÉ PAR

une Troupe d'élite

Mme Bourguignon, romancière.  
M. Bourguignon, baryton.  
M. Donaz-Coz, comique.  
Mme D. Grenier, tyrolienne.  
Mme Petit-Jean, pianiste. 525-2

### Restaurant du Boulevard de la Gare

(GRANDE SALLE) 472-2

Dimanche 17 Janvier 1892

dès 2 h. après midi.

### Grand Concert-Matinée

donné par

QUELQUES AMATEURS

avec le bienveillant concours de

MM. Tony et William

Entrée libre Entrée libre

Dès 8 heures

### Soirée familière & dansante

donnée par la même Société et un  
brillant Orchestre.

— Entrée libre. —

Une partie du bénéfice sera donné aux  
Soupes scolaires.

— Programmes à la caisse —

### AVIS

### L'Orchestre LA RENAISSANCE

se met à la disposition des Sociétés, Gar-  
cles, etc., pour concerts, soirées,  
bals, nocés, etc., etc.

Répertoire tout nouveau.

Musique de choix.

S'adresser chez M. A. Richard, rue de  
Gibraltar 2. 186-4

PHOTOGRAPHIE

H. REBMANN

La Chaux-de-Fonds.

Vente d'appareils com-  
plets pour amateurs, ainsi  
que des plaques au Gélatio-  
Bromure d'argent. 440-3

Prix de fabrique.

Aussi nourrissants qu'économiques les

Potages complets de

### MAGGI

préparés à l'eau seulement  
sont exquis. Grand assortiment 10 c  
la tablette et 2 à 3 potages. En vente chez  
M. C. Frickert - Marillier, rue  
Neuve, la Chaux-de-Fonds. 512-1

### Achetez et Goûtez !

VÉRITABLES 507-3

### SAUCISSES DE PAYERNE

Provenance directe.

Saucisses au foie. Saucisses à la viande.

Saucissons bien secs et bien fumés.

ÉPICERIE P. JEANRICHARD

83, rue de la Serre 83.

### TAILLEUSE. Mlle VOUMARD.

rue du Parc 5, au  
2<sup>me</sup> étage, se recommande aux dames de  
la localité, ainsi qu'à ses anciennes prati-  
ques pour de l'ouvrage à la maison. Prix  
modérés. 369-1

### Spécialité

### d'Articles mortuaires

OREILLERS

Couronnes en fer et porcelaine.

Couronnes pour fossoyeurs.

Couronnes pour ensevelisseurs.

BOUQUETS ARTIFICIELS

GANTS — BRASSARDS

Mousseline.

LITS MORTUAIRES

Grand choix.

— Prix avantageux —

AU 4077-106

### Grand Bazar du Panier Fleuri

Leçons de zither. Mlle HALDI-

MANN, rue

du Parc 90, se recommande pour des

leçons de zither. Prix modérés. — A la

même adresse, on demande à acheter une

zither d'occasion. 384-2

### Avis aux fabricants

On demande des démontages à  
faire à la maison. — S'adresser rue du  
Premier Mars 13, au magasin. 434-2

### Café PARISIEN

Les Dimanches, dès 7 1/2 heures,

### Soirée-Concert

Entrée : 50 centimes

pour les messieurs.

N.-B. — Dimanche 17 courant. Orchestre

de 5 exécutants (violin, flûte, clari-  
nette, piano et contrebasse). 524-2

### Café-Brasserie JACOT-MORF

14, rue du Collège 14.

Samedi 16 et Dimanche 17 Janvier,

à 8 h. du soir,

### Grands Concerts

DONNÉS PAR LA 523-2

### Nouvelle Troupe DEMAY

CHANSONNETTES, DUOS, etc.

Dimanche, dès 3 heures,

### MATINÉE

Le soir pour la clôture, CHEZ UN

GARÇON, opérette.

ENTRÉE LIBRE ENTRÉE LIBRE

### CHAPELLE MÉTHODISTE

RUE DU PROGRÈS 36 522-3

### Evangelisationsversammlungen

von Sonntag den 17. bis und mit Freitag

den 22. Januar

Beginn je Abends 8 1/4 Uhr.

Jedermann ist freundlichst eingeladen.

### Concours.

Le Comité de la Loge Maçonnique met  
au concours les travaux suivants pour le  
bâtiment de la Crèche qu'il construira  
cette année rue du Manège :

1. Fouilles et creusages.
2. Maçonnerie et cimentages.
3. Pierre de taille (roc).
4. Pierre de taille (granit).
5. Charpenterie
6. Couverture du toit en tuiles et ar-  
doises.
7. Ferranterie.
8. Serrurerie ordinaire et grosse serru-  
rie.
9. Cimentages intérieurs, planelles, etc.
10. Menuiserie.
11. Parquets.
12. Peinture.
13. Gypserie et Peinture.
14. Fers.

S'adresser, pour prendre connaissance  
des plans et cahiers des charges à M. L.  
Reutter, architecte, rue de la Serre 83.

Les feuilles de soumission devront être  
envoyées sous enveloppe cachetée, avec  
mention Soumission pour les travaux  
de la Crèche, à M. Léon Gallet, rue du  
Parc, jusqu'au 31 janvier 1892, à 7 heures  
du soir. 514-5

### Avis aux maisons d'horlogerie

et fournitures d'horlogerie.

Un voyageur bien introduit chez  
la clientèle allemande demande à entrer  
dans une bonne maison d'exportation. —  
Adresser les offres sous initiales H. 678,  
Ch., à l'agence Haasenstein & Vogler,  
à La Chaux-de-Fonds. 447-1

### Hôtel de la Croix fédérale

CRÉT-DU-LOCLE 508-2

Dimanche 17 Janvier 1892

### BAL BAL

EXCELLENTE MUSIQUE

RESTAURATION à CHOIX

Se recommande, HENRI LAMARCHE.

### Café de la Place d'Armes

2, Rue du Four 2, 478-1

SAMEDI 16 COURANT

dès 8 h. du soir,

### Souper aux tripes

Dimanche 17 Janvier 1892

### Bal BAL

Café SCHNEITER

67, Hôtel-de-Ville 67. 515-2

Dimanche 16 Janvier,

### BAL BAL

Se recommande, Le Tenancier.

### Attention !

Une dame respectable  
de la localité prendrait  
un ou deux enfants en pension. Bons  
soins sont assurés. — S'adresser rue de la  
Charrière 21, au 2<sup>me</sup> étage, à gauche. 379-2

### Grande Salle de BEL-AIR

Dimanche 17 Janvier 1892

dès 2 1/2 h. après midi

### Grand Concert

donné par la musique militaire

### LES ARMES-RÉUNIES

sous la direction de M. Seb. Mayr, prof.

avec le bienveillant concours de

M. GIGON

Entrée : 50 centimes.